

41

EDITION 2023

GUIDE DE PÊCHE



FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PÊCHE
ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LOIR-ET-CHER



SCANNEZ ET RETROUVEZ
vos parcours de pêche !



OU RENDEZ VOUS SUR :

map.geopeche.com/41



LE DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
GÉNÉRATION
PÊCHE
UN DÉPARTEMENT EN ACTION

PECHE41.FR



LE CRÉDIT MUTUEL EST PARTENAIRE DE

GÉNÉRATION PÊCHE

Grâce au partenariat entre le Crédit Mutuel
et la Fédération de Pêche 41, vous bénéficiez d'offres exclusives.

Pour vous,
une offre Bienvenue
et jusqu'à 50 € offerts
sur votre licence
ou cotisation annuelle.

50€

POUR VOUS⁽¹⁾

50€

POUR VOTRE
ASSOCIATION⁽²⁾

Pour votre association,
50 € versés chaque fois
qu'un des licenciés
ou adhérents devient
client du Crédit Mutuel.

Renseignez-vous dans nos agences.

Blois : 2, rue du Commerce - Tél. 02 54 57 34 15 - email : 37160@creditmutuel.fr

Blois : 20, avenue Maunoury - Tél. 02 54 57 34 16 - email : 3716001@creditmutuel.fr

Contres : 1, rue Pierre-Henri Mauger - Tél. 02 54 57 34 18 - email : 37230@creditmutuel.fr

Mondoubleau : 29, place du Marché - Tél. 02 54 23 39 55 - email : 37400@creditmutuel.fr

Montoire-sur-le-Loir : 12, rue Saint-Denis - Tél. 02 54 23 39 56 - email : 37420@creditmutuel.fr

Montrichard : 55, rue Nationale - Tél. 02 54 71 22 47 - email : 3723001@creditmutuel.fr

Oucques : 29, Grande Rue - Tél. 02 54 23 39 58 - email : 37462@creditmutuel.fr

Ouzouer-le-Marché : 3, place de l'Église - Tél. 02 54 23 39 57 - email : 3746201@creditmutuel.fr

Romorantin-Lanthenay : 1, place du général de Gaulle - Tél. 02 54 83 18 51 - email : 37477@creditmutuel.fr

Saint-Gervais la Forêt : 185, rue des Clouseaux - Tél. 02 54 57 34 17 - email : 37492@creditmutuel.fr

Vendôme : 3, Faubourg Chartrain - Tél. 02 54 23 39 59 - email : 37550@creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel

Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association et le Crédit Mutuel du Centre. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/11/2021 au 31/12/2022. (1) Les 50 € de l'adhérent seront versés pour toute ouverture d'un Eurocompte ou d'un livret au sein d'une Caisse de Crédit Mutuel du Centre, sur présentation d'un justificatif et à hauteur de coût réel sans excéder 50€. (2) Pour toute ouverture d'un livret ou d'un Eurocompte par un adhérent de l'association, l'association recevra un chèque de 50€ sur un compte ouvert dans une Caisse de Crédit Mutuel du Centre.



SOMMAIRE

Éditorial	5	1.	Billy/Chémery	43
La pêche associative en quelques lignes	6	2.	Blois	44
Les missions menées par la Fédération	7	3.	Bracieux	45
Où va l'argent de ma carte de pêche ?	8	4.	Cour-Cheverny	46
Entente Halieutique du Grand Ouest	9	5.	La Ferté Imbault	47
Pêche à la ligne en eaux libres	11	6.	Mer-Muides	48
Réglementation	12-13	7.	Mondoubleau	49
Les réserves de pêche	14	8.	Monthou sur Cher.....	50
La pêche de la carpe la nuit	16	9.	Montrichard	51
La pêche en embarcation, où pratiquer ? ...	18	10.	Morée-Danzé	52
Les AAPPMA, vos associations de pêche	19	11.	Noyers sur Cher	53
Les Gardes Pêches Particuliers	20	12.	Onzain.....	54
Un Atelier Pêche Nature, c'est quoi ?	21	13.	Ouchamps.....	55
La Maison de la Pêche et de la Nature	21	14.	Romorantin	56
Le Club Pêche Adultes	22	15.	St Aignan/C	57
Les camps pêche	22	16.	Salbris	58
Un parcours labellisé c'est quoi ?	23	17.	Sargé sur Braye.....	59
Les hébergements qualifiés pêche	26-27	18.	Sasnières	60
Carte départementale du Loir-et-Cher	28-29	19.	Selles sur Cher.....	61
Vallée du Loir et de la Braye.....	30-32	20.	Souday	62
Les poissons d la Région Centre	34-35	21.	Suèvres	63
Vallée de la Loire et du Beuvron	36-37	22.	Thésée	64
Vallée du Cher et de la Sauldre	38-39	23.	Thoré-Montoire	65
Les AAPPMA	40	24.	Vendôme	66
Les pêcheurs amateurs aux engins.....	40			

Afin de permettre à chacun de mieux situer les différentes associations (AAPPMA) du Loir-et-Cher, nous avons classé celles-ci par ordre alphabétique. Leur numéro vous permettra de les situer géographiquement sur la carte.

**Cette brochure est réalisée et distribuée gratuitement par la
Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher
11 rue Robert Nau - 41000 Blois - Tél 02 54 90 25 60
fed.peche41@wanadoo.fr - www.peche41.fr**

Bureaux ouverts du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Le plus grand soin a été apporté à la réalisation de ce guide. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité pour les erreurs et omissions. Toute reproduction des plans est strictement interdite.

NOUVEAU !

GEOPECHE™

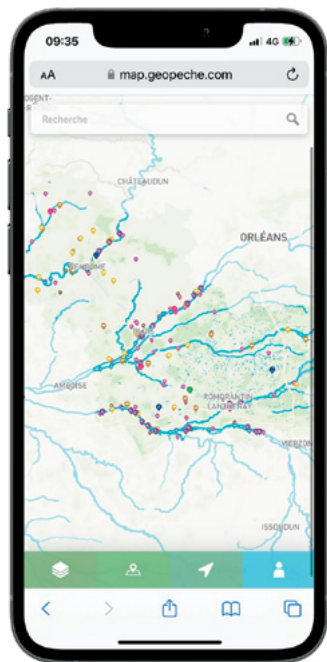
LA CARTE HALIEUTIQUE,
ET TELLEMENT PLUS...



Inscrivez-vous dès maintenant et devenez GEOPECHEUR !

 **RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES PARCOURS
DE PÊCHE DU LOIR-ET-CHER**

 **CRÉEZ VOTRE COMPTE ET CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT
DE LA CARTE EN DEVENANT GEOPECHEUR !**
(lancement d'alertes, statistiques de pêche, itinéraires...)



SCANNEZ ET DECOUVREZ !



OU RENDEZ VOUS SUR :
map.geopeche.com/41



EDITORIAL



Serge SAVINEAUX, Président

Le réchauffement climatique a un impact indéniable sur la ressource Eau. Dans ce cadre, la fédération déjà présente maintient son implication soutenue dans toutes les instances officielles notamment pour faire entendre la voix des pêcheurs.

Les épisodes de sécherresse et de canicule de l'été 2022, n'ont pas eu d'incidence sur le nombre de pêcheurs loir-et-cheriens. La fréquentation des divers parcours s'est maintenue.

Dans le contexte général du changement climatique, la fédération tient à développer et maintenir sa politique de protection des milieux aquatiques tout en favorisant le développement de notre loisir.

A ce titre, la fédération reste active sur la qualité de l'offre de pêche, l'entretien, la promotion des sites actuels, mais également l'acquisition de nouveaux plans d'eau et parcours en 2022 et en projet pour 2023.

Dès mi-décembre 2022, pour moderniser et enrichir les moyens mis à disposition des pêcheurs, nous vous proposons un nouvel outil. Il s'agit de GEOPECHE ! Une carte halieutique interactive pour vous accompagner lors de la préparation de toutes vos sorties (localisation des lieux de pêches, caractéristiques des parcours, règlements...).

Enfin, rappelons qu'un détenteur d'une carte de pêche devient un adhérent d'une AAPPMA, il acquiert alors le droit d'être actif au sein de son association, de participer aux décisions lors d'assemblées générales et/ou de participer aux actions d'entretien, de restauration et de gestion de milieux aquatiques. Se rapprocher pour cela de son AAPPMA, c'est participer à la valorisation de notre loisir commun.

A tous, je souhaite une belle saison halieutique dans notre département !



Rejoignez-nous sur
facebook

Suivez l'actualité de la Fédération et du monde associatif de la pêche en Loir-et-Cher sur notre page Facebook ! Manifestations, informations, nouveautés, vous ne manquerez plus rien ! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à engager la conversation, notre équipe de modérateurs se fera un plaisir de vous répondre. Alors rejoignez nous vite sur la Page **"Fédération de Pêche du Loir-et-Cher"**.

LA PÊCHE ASSOCIATIVE EN QUELQUES LIGNES...

• La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

La FNPF coordonne les actions et assure la représentation nationale des 93 fédérations départementales et par leur intermédiaire celle des 3 900 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) présentes sur le territoire français.

La FNPF est la conséquence de l'existence d'un tissu associatif extrêmement actif dans le domaine de la pêche de loisir en eau douce.

www.federationpeche.fr

• Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)

Reconnues d'utilité publique, elles ont pour objet :

- de développer la pêche amateur,
- de mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche,
- de protéger les milieux aquatiques,
- de mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental,
- de collecter la redevance milieu aquatique et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique.

Dans le cadre de ces objectifs, elles définissent, coordonnent et contrôlent les actions des associations adhérentes (AAPPMA).

• Les Associations de pêche (AAPPMA) représentent plus d'1,5 million de pêcheurs.

Leurs principales missions sont de :

- détenir et gérer les droits de pêche qu'elles acquièrent, négocient, reçoivent ou louent sur les domaines publics et privés.
- participer à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, lutter contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson.
- effectuer des opérations de mise en valeur du domaine piscicole.
- favoriser l'information et réaliser des actions d'éducation aux milieux aquatiques.

Elles sont fédérées par département, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique.

“

Amis pêcheurs, posséder une carte de pêche, c'est devenir membre d'une association de pêche ; c'est aussi participer à la défense des milieux aquatiques et de notre patrimoine piscicole. Soyez un sociétaire actif ! N'hésitez pas à aider et à prêter main forte à votre association lors de manifestations ou actions diverses. Venez assister aux assemblées générales.

Les bénévoles élus du monde de la pêche ont besoin de vous !



LES MISSIONS MENÉES PAR LA FÉDÉRATION

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher a un rôle de coordination et d'harmonisation des actions des associations départementales agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Les grands objectifs de notre fédération départementale sont la connaissance et la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur du patrimoine piscicole, le développement de la pêche amateur qui passe entre autre par la mise en œuvre actions de sensibilisation et de promotion du loisir pêche...



PÔLE DÉVELOPPEMENT

- ↳ Animation
- ↳ Promotion
- ↳ Communication
- ↳ Aménagement

PÔLE TECHNIQUE

- ↳ Représentant technique
- ↳ Études
- ↳ Suivis d'espèces

PÔLE ADMINISTRATIF

- ↳ Gestion des AAPPMA
- ↳ Secrétariat
- ↳ Comptabilité

SIGNEZ SUR GEOPECHE !



Pollution, mortalité, braconnage... Qui avertir ?

Vous constatez une pollution, une mortalité de poissons, un acte de braconnage ... Vous pouvez contacter la Fédération qui prendra en note votre alerte. Vous pouvez aussi contacter le service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) créé au 1er janvier 2020. Cet organisme d'état regroupe l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Enfin, vous pouvez également contacter le service police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires au 02 54 55 73 50.

Où va l'argent de ma carte de pêche ?

Avec ma carte de pêche :

☞ Je contribue à l'amélioration de vos conditions de pêche puisque mon argent retourne à la rivière en finançant des travaux d'entretien, des aménagements mais aussi des repeuplements piscicoles.

☞ Je deviens automatiquement adhérent d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), ce qui me donne accès aux baux de pêche de celle-ci et m'octroie le droit d'y pêcher. Cela m'offre également la possibilité de pêcher sur les baux de pêche appartenant aux 31 AAPPMA réciprocitaires réparties sur le département.

☞ J'adhère à l'AAPPMA de mon choix, 2 possibilités s'offrent à moi :

- Agir passivement en participant financièrement, grâce à l'achat de ma carte de pêche, à l'amélioration des milieux aquatiques et du loisir pêche.

- Agir activement en me rapprochant de l'AAPPMA pour m'impliquer dans la gestion du milieu et participer aux différentes actions. Parce que les pêcheurs d'aujourd'hui feront la pêche de demain !



La cotisation « Personne Majeure », celle réservée aux adultes, vaut 80€ dans notre département en 2023.

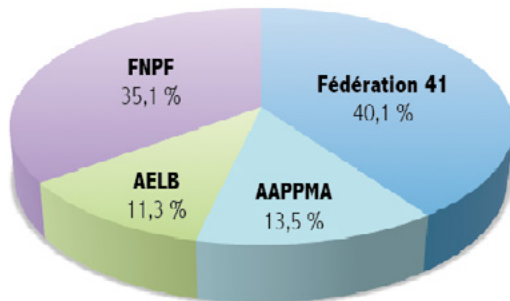
Certains d'entre vous se demandent régulièrement ce que rémunère l'argent des pêcheurs ?

En premier lieu 11,50€ de cette somme restent dans

la caisse de votre AAPPMA. Elle lui permet de contribuer à l'empoissonnement et à l'entretien des cours d'eau de son secteur. La Fédération du Loir-et-Cher, quant à elle, reçoit 32,08€. Cette somme se répartit entre l'empoissonnement et les subventions accordées pour la réalisation de travaux. Cet argent sert également à assurer l'entretien des véhicules, des bâtiments et du matériel. À rémunérer le personnel, payer les charges, régler les assurances et les frais d'avocats. Il faut y ajouter l'achat et la location de rives et de plans d'eau, la promotion de la pêche et l'organisation des manifestations (challenge, comice,...) 28,08€ vont à la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) en charge de la gestion de la pêche en France. Ils sont en grande partie consacrés aux subventions octroyées aux fédérations départementales et correspondant aux actions de réhabilitation du milieu, les études, la promotion.

Ensuite, 9,04€ alimentent les caisses des agences de l'eau, qui ont pour rôles de gérer la ressource, réduire les pollutions, améliorer la qualité de l'eau potable et la gestion des ouvrages intervenant dans le cycle de l'eau, protéger le patrimoine naturel.

Enfin pour les pêcheurs prenant le timbre EHGO, les 25€ supplémentaires (dans le cas d'une carte interfédérale) sont utilisés pour la promotion, le développement de la réciprocité entre les fédérations départementales afin de faciliter le tourisme pêche mais aussi pour l'acquisition de nouveaux parcours.



AAPPMA

**Rejoignez votre association de pêche !
Pour donner un coup de pouce pour les événements
pêche, l'entretien des parcours...**

**Vous êtes les ambassadeurs de votre loisir,
préservez-le !**

L'ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND OUEST

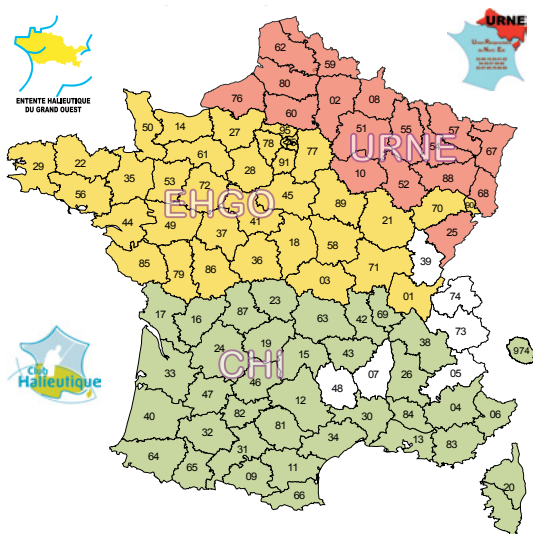
Carte disponible chez vos détaillants ou sur www.cartedepeche.fr

Entente Halieutique du Grand Ouest

Le Moulin à Papier
28400 St Jean-Pierre-Fixe
Tél. : 02 37 52 06 20
Fax : 02 37 52 89 56
Site internet : www.ehgo.fr

Tous les pêcheurs ayant une carte interfédérale ou une carte majeure munie d'une vignette EHGO peuvent pêcher dans les 37 départements ci-dessous, dans les 37 départements du Club-Halieutique et les 17 départements de l'Union Réciprocitaire du Nord Est.

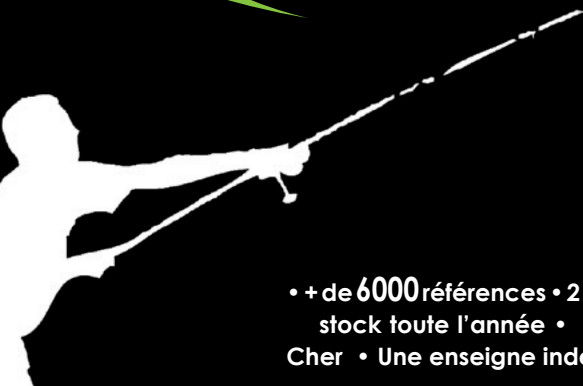
Les détenteurs d'une carte Mineure, Découverte (- de 12 ans), Femme ou Hebdomadaire peuvent pêcher dans les 91 départements (EHGO, CHI et URNE) sans à avoir à acquitter la vignette EHGO.



Fédérations membres de l'EHGO

01 AIN	04 74 22 38 38	53 MAYENNE	02 43 69 12 13
03 ALLIER.....	04 70 45 42 90	56 MORBIHAN	02 97 44 54 55
14 CALVADOS	02 31 44 63 00	58 NIEVRE	03 86 61 18 98
18 CHER	02 48 66 68 90	61 ORNE.....	02 33 26 10 66
21 CÔTE D'OR	03 80 57 11 15	70 HAUTE SAONE	03 84 76 51 41
22 COTES D'ARMOR	02 96 68 15 40	71 SAONE ET LOIRE	03 85 23 83 00
27 EURE	02 32 57 10 73	72 SARTHE	02 43 85 66 01
28 EURE ET LOIR	02 37 52 06 20	75 PARIS/92/93/94	01 53 14 19 80
29 FINISTERE	02 98 10 34 20	77 SEINE ET MARNE	01 64 39 03 08
35 ILE ET VILAINE	02 99 22 81 80	78 YVELINES	01 34 77 58 90
36 INDRE	02 54 34 59 69	79 DEUX-SEVRES	05 49 09 23 33
37 INDRE ET LOIRE	02 47 05 33 77	85 VENDEE	02 51 37 19 05
41 LOIR ET CHER	02 54 90 25 60	86 VIENNE	05 49 37 66 60
44 LOIRE ATLANTIQUE	02 40 73 62 42	89 YONNE	03 86 51 03 44
45 LOIRET	02 38 56 62 69	90 TERRITOIRE DE BELFORT.....	03 84 23 39 49
49 MAINE ET LOIRE	02 41 87 57 09	91 ESSONNE	01 64 96 14 00
50 MANCHE	02 33 46 96 50	95 VAL D'OISE	01 30 39 94 56

PRO PÊCHE 41



**Votre spécialiste
de la pêche en
Loir-et-Cher.**

• + de 6000 références • 2 magasins • Les plus grandes marques en stock toute l'année • Le plus grand choix, unique en Loir-et-Cher • Une enseigne indépendante.



VENDÔME

71 avenue Ronsard
41 100 Vendôme
(Parking leader Price)

400 m²

02 54 72 62 57

Ouvert du mardi au samedi
de 9h00 à 12h00
et de
14h00 à 19h00

BLOIS

395 rue Georges Méliès
41 350 Saint Gervais
la Forêt
(Parc de la patte d'oie Blois Sud)

450 m²

02 54 42 58 64

Ouvert du lundi au samedi
de 9h00 à 12h30
et de
14h00 à 19h00

Ecoute Conseils Services

Obligations Générales

Pour pêcher dans les eaux libres et certains plans d'eau gérés par la Fédération et les associations affiliées, vous devez être détenteur d'une carte de pêche et avoir acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

La carte de pêche est nominative et délivrée pour une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle est en vente chez les dépositaires des associations de pêche ou sur le site internet :

www.cartedepeche.fr

Plusieurs produits pêche sont à votre disposition : les cartes "Majeur" et "Interfédérale" pour les personnes de plus de 18 ans ; la carte "mineur" pour les jeunes de 12 à 18 ans, la carte "Découverte"

pour les moins de 12 ans et la carte "Promotionnelle Découverte Femme" pour toutes femmes majeures. Vous trouverez également une carte "Journalière", valable une journée ainsi qu'une carte "hebdomadaire" valable 7 jours consécutifs et disponible dès le 1^{er} janvier.

Ces cartes vous permettent de pêcher au moyen d'une ligne sur les cours d'eau et plans d'eau classés en première catégorie piscicole avec tous les modes de pêche légaux ; et au moyen de quatre lignes (sauf règlement particulier et carte femme et découverte pêche à 1 ligne) sur les cours d'eau et plans d'eau classés en deuxième catégorie piscicole avec tous les modes de pêche légaux.

La carte de pêche 2023

Carte Interfédérale	1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	105 €
Carte "Majeur"	1 ^{re} et 2 ^e catégories Tous modes de pêche légaux Valable uniquement en Loir-et-Cher	80 €
Timbre EHGO seul	1 ^{re} et 2 ^e catégories – A ajouter à la carte majeur	40 €
Carte Promotionnelle "Découverte Femme"	Pêche à 1 ligne 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	36 €
Carte "Mineur"	Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	23 €
Carte "Découverte"	Pêche à 1 ligne Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	7 €
Carte "Hebdomadaire"	Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	34 €
Carte "Journalière"	1 ^{re} et 2 ^e catégories Tous modes de pêche légaux - Valable le jour de pêche Valable uniquement en Loir-et-Cher	12 €

Certains points de réglementation peuvent évoluer au cours de l'année 2023. Soyez attentifs et consultez régulièrement les sites internet de la préfecture et de la Fédération. www.loir-et-cher.gouv.fr / www.peche41.fr

Les cartes de pêche

Pour pêcher en eau douce, il faut acquitter une carte de pêche munie d'une cotisation CPMA, valable pour l'année en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre) sauf pour les cartes hebdomadaires et journalières.

La carte de pêche est personnelle et incessible. Le port de la carte de pêche est obligatoire en action de pêche. En cas de contrôle, elle doit être présentée aux agents de l'administration ainsi qu'aux gardes particuliers des AAPPMA et de la Fédération départementale.

La réglementation de la pêche

Pour pouvoir pêcher en eau douce dans les eaux libres (définis par l'article L 431.3 du code de l'environnement), il faut réunir les quatre conditions suivantes :

- Avoir acquitté la redevance CPMA de l'année en cours (achat carte de pêche)
- Etre membre d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA - se fait automatiquement lors de l'achat de la carte de pêche).
- Avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche
- Respecter les conditions législatives et réglementaires d'exercice de la pêche applicables localement.

Au niveau de la réglementation, trois documents administratifs sont à respecter :

- Le code de l'environnement (loi pêche).
- L'arrêté réglementaire permanent du Loir-et-Cher.
- L'avis annuel de la préfecture du Loir-et-Cher.

Horaires de pêche autorisés

- La pêche à la ligne peut s'exercer une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil.
- Pour les périodes de fermetures ou d'ouvertures spécifiques applicables dans le Loir et Cher, consulter le guide réglementaire annuel, gratuit, disponible auprès des dépositaires de carte de pêche, des AAPPMA et de la Fédération de Pêche 41.



Taille réglementaire de capture des poissons

Brochet : 60 cm dans les eaux de 1^{ère} et 2^e cat. pisc.
Sandre : 50 cm dans les eaux de 2^e cat. pisc.
Truite : 25 cm (Fario, arc-en-ciel).
Alose : 30 cm.
Mulet : 20 cm.
Black bass : 30 cm dans les eaux de 2^e cat. pisc.

- Le nombre de captures autorisé, par pêcheur et par jour, est fixé à 6 pour la truite et à 3 carnassiers (sandres, brochets et black-bass) dont deux brochets maximum.
- La longueur des poissons se mesure du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée.
- Lors de la capture d'un poisson n'ayant pas la taille minimum requise, il convient de le remettre immédiatement et délicatement à l'eau.
- En cas d'engagement profond de l'hameçon, il est préférable de couper le fil au niveau de la bouche sans traction sur ce dernier. Le poisson disposera de beaucoup plus de chance de survivre et de se débarrasser lui-même de l'hameçon.

Réglementation de la pêche de l'Anguille

Seule la pêche de l'anguille jaune est autorisée par arrêté ministériel du 1^{er} avril au 31 août. Au cours des périodes de fermeture toute anguille pêchée devra immédiatement être remise à l'eau avec le maximum de précautions. Aussi, durant la fermeture de l'anguille les lignes de fonds sont interdites. (Carnet de captures obligatoire)

Nuisibles

Sont classés comme espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques : le pseudorasbora, la perche soleil, le poisson chat et les écrevisses exotiques (américaines, de louisiane, signal). La pêche des écrevisses exotiques (américaines, de Louisiane...) est autorisée toute l'année au moyen de 6 balances à écrevisses d'un diamètre maximum de 30 cm, en plus des 4 lignes.

Afin de ne pas participer à leur prolifération, il est interdit de les transporter vivants (châtrer les écrevisses avant tout transport), de les remettre à l'eau après capture et de les introduire dans un autre milieu.

Domaine Public/Domaine Privé

Dans notre département, seuls la Loire, le Cher et le Canal de la Sauldre appartiennent au Domaine Public Fluvial (DPF). La Fédération est détentrice du droit de pêche sur l'intégralité du linéaire de ces cours d'eau et du canal. L'ensemble des autres cours d'eau et canaux, non cités ci-dessus, appartiennent au Domaine Privé. Pour pouvoir pêcher, il vous faut avoir l'accord du détenteur du droit de pêche ou vous orienter sur les parcours gérés par notre Fédération et les AAPPMA.

Navigation et pêche en bateau

• Navigation sur les cours d'eau du domaine public

• La Loire et le Cher :

Sur les cours d'eau domaniaux, la navigation est régie par le Règlement général de police de la navigation intérieure. La navigation s'effectue aux risques et périls des navigateurs. Les navigants doivent veiller à ne pas gêner ou entraver les activités des autres usagers de la rivière.

• Sur la Loire et le Cher sauvage :

Pas de puissance moteur maximale ni horaires de navigation. La vitesse maximale autorisée est de 10 km/heure.

• Sur le Cher canalisé :

Se référer à l'Avis à la Batellerie (affichage en mairie, maisons éclésières...). Pas de puissance moteur maximale ni horaires de navigation. Les vitesses maximales sont de 8 km/h pour les avalants et 5 km/h pour les montants. Permis « plaisance en eaux intérieures » obligatoire pour puissance moteur supérieure à 6 CV.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le service navigation de la Direction Départementale des Territoires.

• Navigation sur les cours d'eau du domaine privé (tous les cours d'eau autres que la Loire et le Cher)

Sur les cours d'eau non domaniaux, la navigation est subordonnée au respect des droits des propriétaires

riverains et des tiers. (Interdiction d'accoster sans autorisation du propriétaire).

Pêche en embarcation (bateau et float tube)

- Pour pêcher sur les cours d'eau du domaine public (La Loire et le Cher), la pêche en barque peut s'effectuer en tout point selon le respect de la réglementation pêche en vigueur.
- Pour pêcher sur les cours d'eau du domaine privé, il vous faut obtenir l'accord du détenteur du droit de pêche (ex: propriétaire riverain). Vous pouvez pêcher sur les lots de pêche gérés par la Fédération ou les AAPPMA, depuis la rive jusqu'à moitié du cours d'eau (veiller à pêcher uniquement dans cette zone) ; pour pêcher sur l'autre moitié du cours d'eau, il vous faut obtenir également l'accord du détenteur du droit de pêche de l'autre rive. Attention : le Float tub est considéré comme une embarcation.

Réglementation des plans d'eau

- Les plans d'eau réciprocaires se conforment à la réglementation pêche en vigueur, cependant, certains peuvent avoir une réglementation particulière signifiée dans ce guide et/ou sur site.
- Sur l'ensemble des plans d'eau fédéraux (sauf La Paquerie, La Scierie et Morthèze), la pêche est autorisée uniquement depuis la rive (sauf journées particulières encadrées par la Fédération)
- Baignade interdite sur tous les plans d'eau réservés à la pêche.

Afin de satisfaire tous les pêcheurs et préserver les poissons de nos plans d'eau, optons tous pour un prélèvement raisonnable et raisonné ! Il n'est peut-être pas utile de ramener toute notre pêche à la maison et la remise à l'eau de poissons, même maillés, est maintenant bien souvent pratiquée.

Sur tous les plans d'eau gérés par la Fédération : il est interdit de sortir des poissons vivants à l'exception de 30 vifs par pêcheur et par jour.

Sur décision du Conseil d'Administration, les infractions au règlement intérieur suivantes sur les plans d'eau concernés (cf. affichage sur site) feront l'objet de contraventions ci-dessous : Non respect du No-kill (si pratiqué sur le site) : 200€ ; Utilisation d'hameçon avec ardil lon (si interdit sur site) : 50 € ; Utilisation de tresse (si interdit sur site) : 50 € ; Utilisation du bateau amorceur : 50 € ; Dépôt de déchets : 200 €

LES RÉSERVES DE PÊCHE

Les réserves de pêche sont situées sur le Domaine Public Fluvial : le Cher et la Loire.

Dans le cas des réserves permanentes, toute pêche est interdite du 1^{er} janvier au 31 décembre sur les portions des cours d'eau ci-après. Pour les réserves temporaires, toute pêche est interdite du jour de l'ouverture de la pêche des carnassiers (dernier samedi d'avril) au 31 mai de l'année en cours.

Les réserves permanentes

Désignation	Délimitation
LA LOIRE	
2^e catégorie piscicole, Domaine Public Fluvial	
Réserve de Saint Laurent-des-Eaux	50 mètres en amont du barrage de la centrale nucléaire 300 mètres en aval de ce barrage, rive gauche commune de St Laurent-des-Eaux et rive droite commune d'Avaray.
Réserve du port du Lac de Loire	Totalité du bras (500 m) situé en rive gauche de la Loire, commune de Vineuil.
Réserve de la "Petite Loire" (Bras annexe de la Loire)	Bras situé en rive droite de la Loire sur les communes de Muides, Suèvres et Courbouzon. Limites : de l'emprise du pont de Muides sur Loire, à l'amont, jusqu'à 100 mètres en aval de la confluence de la « petite Loire » avec la Loire.
Réserve de la "Marinière"	Totalité du bras situé en rive gauche de la Loire, commune de Rilly-sur-Loire entre l'île de la Marinière et la rive. Limites : de la confluence de ce bras avec la Loire jusqu'à 800m en amont.
Réserve de la frayère de Chouzy sur Cisse (Boires)	Rive droite de la Loire sur la commune de Chouzy De 400 mètres en amont de la confluence avec le bras de la Cisse à 650 mètres en aval de la confluence avec ce bras.
Réserve de la Bagourne	Totalité des deux boires situées en rive droite de la Loire sur la commune de Veuves au lieu-dit Bagourne (avec chenal d'accès)

LE CHER

2^e catégorie piscicole, Domaine Public Fluvial

Réserve du barrage du Boutet, commune de Châtres-sur-Cher	Lit principal et bras de dérivation sur la commune de Châtres sur Cher 100 mètres en aval pour la pêche aux lignes, 200 mètres en aval pour la pêche aux engins et filets.
---	---

Sur tous les cours d'eau du département (y compris le Cher) la pêche est autorisée dans les 50 mètres en aval de tous les barrages (sauf Réserve du Barrage du Boutet et Barrage de la centrale sur la Loire) au moyen d'une ligne.

Les réserves temporaires sur la Loire du 29 avril au 31 mai 2023 inclus

1. Sur la rive gauche de la Loire, de la limite de la Réserve Nationale du Barrage de St Laurent des Eaux à la pointe aval de l'île du Cavereau.
2. Sur la rive gauche de la Loire, de 100 mètres en aval constituée par la confluence avec le port du Lac de Loire à la limite amont lieu-dit "la Planche à Saumon".
3. Sur la rive gauche de la Loire, de 100 mètres en aval de la confluence du Beuvron à 400 mètres en amont de la confluence avec le Beuvron.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

accompagne les fédérations départementales de pêche
pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

Les priorités pour l'eau en Loire-Bretagne

- des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés,
- un littoral préservé,
- la réduction de toutes les pollutions,
- la préservation de la santé en protégeant les eaux destinées à l'alimentation en eau potable,
- des risques inondations mieux anticipés,
- des citoyens informés et sensibilisés,
- une action renforcée face à l'urgence climatique.

agence.eau-loire-bretagne.fr

9 avenue Buffon CS 36339

45063 Orléans CEDEX 2



02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr

Conditions à respecter :

- ▶ Posséder une carte de pêche annuelle, hebdomadaires ou deux journalières consécutives.
- ▶ La pêche de la carpe la nuit est autorisée à toute heure, toute l'année, en dehors des périodes d'interdiction de pêche spécifique sur les parcours désignés ci-après.
- ▶ Seule l'utilisation d'esches et d'appâts végétaux est autorisée, les lignes flottantes et les esches animales sont interdites.
- ▶ Les lignes doivent être posées et la remise à l'eau des poissons capturés la nuit est obligatoire et immédiate. (Sac de conservation interdit)
- ▶ **Pêche avec hameçon sans ardillon obligatoire sur tous les parcours de pêche de nuit**
- ▶ Tout transport ou transfert de poissons dans un autre plan d'eau ou cours d'eau est strictement interdit.
- ▶ Sur tous les parcours, **la pêche est limitée à 72h00 maximum (soit 3 nuits consécutives) et l'intervalle entre 2 séjours est fixé à 7 jours** pour permettre l'accès à tous les pêcheurs.
- ▶ Pêche de nuit Plans d'eau de St Firmin, de la Coudraie, St Quentin les Troo et Sargé : Réservation obligatoire une semaine à l'avance sur notre site internet (peche41.fr). Un billet par nuit et par pêcheur vous sera fourni, obligation de le présenter aux Gardes Pêche en cas de contrôle.

INTERDICTION DE CAMPER SUR LE SITE EN DEHORS DES JOURS DE RÉSERVATION.

A SAVOIR :

Les pêcheurs professionnels sont amenés à pêcher sur les parcours de nuit de notre département uniquement sur le Domaine Public Fluvial (DPF). **A ce titre nous demandons aux pêcheurs loisirs de respecter leur activité.**

La pêche du silure de nuit est strictement interdite y compris sur les parcours carpe.

LES PARCOURS CARPE DE NUIT EN LOIR-ET-CHER

Retrouvez l'ensemble des parcours ci-dessous sur notre site internet avec «la carte interactive»

AAPPMA	Rivières/Plans d'eau	Commune	Pêche autorisée
Morée	Le Loir	Lisle Brévainville	Toute l'année.
Morée	Le Loir	St Hilaire la Gravelle	Toute l'année.
Morée	Plan d'eau des Fontaines	Pezou	Toute l'année.
Blois	La Loire DPF	Blois-lot G9 et G10	Toute l'année sauf pendant la période de réserve temporaire sur la zone concernée, voir règlement annuel.
Mer-Muides	La Loire DPF	Muides-lot G6 (rive gauche) +G7	Toute l'année.
Mer-Muides	La Loire DPF	Avaray-lot G6 bis	Toute l'année durant les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.
Mer-Muides	Plan d'eau des Bordes	Courbouzon	1 week-end par mois sur réservation auprès de l'AAPPMA
Onzain	La Loire DPF	Lots H1 (deux rives) et H2 (rive gauche uniquement)	Toute l'année
Romorantin	La Sauldre	Villeherviers	1 week end par mois
Romorantin	La Sauldre	Romorantin Lanthenay	Toute l'année.
Châtres-sur-Cher	Le Cher DPF	Châtres-sur-Cher Mennetou-sur-Cher	Toute l'année.
Selles-sur-Cher	Le Cher DPF	Selles-sur-Cher - La Thizardière	Toute l'année.
Selles-sur-Cher	Le Canal de Berry	Bassin du Canal rive gauche uniquement	Toute l'année
Saint Aignan-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	Noyers-sur-Cher – Cher Lac des 3 Provinces	Toute l'année.
Saint Aignan-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	St Romain-sur-Cher	Toute l'année.
Mareuil-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	Mareuil-sur-Cher	Toute l'année.
Thésée	Le Cher Canalisé DPF	Thésée	Toute l'année.
Saint Georges-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	St Georges-sur-Cher	Toute l'année.
Vendôme	Plan d'eau de St Firmin-des-Près	St Firmin des près	Toute l'année sur inscription une semaine à l'avance minimum.
Thoré-Montoire	Plan d'eau de la Coudraie	Tréhet	Toute l'année sur inscription une semaine à l'avance minimum.
Thoré-Montoire	Plan d'eau de St Quentin les Troo	St Quentin les Troo	1 week end par mois sur inscription une semaine à l'avance minimum.
Thoré-Montoire	Plan d'eau de Sougé	Sougé-sur-Braye	1 week-end par mois sur réservation en ligne

LA PÊCHE EN EMBARCATION : OÙ PRATIQUER ?

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher et les AAPPMA permettent l'accès à la pratique de la pêche en embarcation sur plusieurs plans d'eau du département :

Float tube et bateaux :

- Plan d'eau de la Paquerie à Tréhet
- Plan d'eau de Morthèze à Couddes et St Romain-sur-Cher
- Lac des Trois Provinces à St Aignan-sur-Cher
- Plan d'eau de la Scierie à Valloire-sur-Cisse

Float tube uniquement :

- Plan d'eau de St Quentin-les-Troo (2ème week-end de chaque mois)
- Plan d'eau n°4 du complexe halieutique des Fontaines à Fréteval (3 float tube maximum)

RAPPEL :

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur les plans d'eau gérés par la Fédération et les AAPPMA. La liberté de naviguer n'empêche pas la liberté de pêcher ; aussi, il vous faut posséder une carte de pêche (CPMA) et détenir l'autorisation du détenteur du droit de pêche.



Présentation

En tant que pêcheur, dès que vous achetez votre carte de pêche vous vous affiliez à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

Astuce : votre AAPPMA apparaît sur votre carte de pêche



Le choix de votre AAPPMA est important, car en adhérant à une association vous devenez ambassadeur de celle-ci.

Votre association vous communique par différents canaux (affichage, mail, presse, ...) les temps forts (concours, vie associative, élections, entretiens) qui rythment l'année en faveur du loisir pêche sur votre secteur. Rapprochez-vous de votre AAPPMA pour en apprendre davantage !

Choisir son AAPPMA

Aujourd'hui pour prendre votre carte de pêche vous vous rendez soit chez votre dépositaire le plus proche ou vous pouvez passer par le site internet : cartede-pêche.fr. Lorsque que vous choisissez votre AAPPMA lors de votre souscription, 2 possibilités s'offrent à vous :

- 1) opter pour l'AAPPMA locale (la plus proche de son domicile) et apporter un soutien direct à votre territoire.
- 2) choisir une AAPPMA parmi l'ensemble du territoire de votre département orienté selon vos lieux de pêche.

Il est important de comprendre que votre adhésion va venir apporter une aide financière directe à votre association.

Ainsi en adhérant à une AAPPMA vous contribuez à son développement !

Soutenir son AAPPMA

La vie associative de votre AAPPMA est impulsée par les membres qui la constituent, il est donc important d'apporter votre aide comme bénévole !

De plus, votre AAPPMA est constituée d'un conseil d'administration et d'un bureau (membres décisionnaires restreints). L'ensemble de ces membres pêcheurs décide des choix d'orientation des actions de l'AAPPMA (concours, empoissonnements, entretiens des parcours). Votre présence lors de l'assemblée générale annuelle est requise pour valider ces choix !

Devenir acteur de son AAPPMA

Vous êtes disponible et dynamique ?
Vous avez des compétences, des idées, des projets ?
Vous avez simplement envie de donner un coup de main ?

Rejoignez votre AAPPMA et devenez un acteur de votre loisir pêche et préserver votre pratique !

Rapprochez-vous de votre AAPPMA (voir contacts dans la suite du guide)



LES GARDES PÊCHES PARTICULIERS

Qu'est-ce qu'un Garde-Pêche Particulier (GPP) ?

Il est commissionné par une AAPPMA, dont il surveille les baux bénévolement. Il joue à ce titre un rôle de sensibilisation, d'information du pêcheur.

Il est sous la direction du président de son AAPPMA, qui le commissionne sur son secteur.

Il est aussi une personne chargée de certaines missions de police judiciaire lié à la police de la pêche. Il se trouve sous la direction du procureur de la République. C'est la raison pour laquelle il doit prêter serment auprès du greffe du tribunal d'instance.

Les missions du garde

• Informer

La première mission du garde est de se montrer présent au bord de l'eau. Au service des pêcheurs, il doit être attentif aux demandes d'informations et de conseils et y répondre en toute objectivité. Il doit être à l'écoute de l'ensemble des usagers des cours d'eau, rassembler le maximum d'informations et être un interlocuteur privilégié de tous les types de pêcheur.

• Surveiller

Le garde-pêche particulier doit veiller au respect de la réglementation de la pêche. Lorsqu'il observe des infractions, il doit faire preuve de bon sens, de pédagogie et verbaliser si la situation le justifie. Il doit être attentif à l'état des cours d'eau car il est essentiel au lancement d'alertes sur les pollutions ou autres incidents portant atteinte aux rivières. Le GPP est en lien direct avec l'agent de développement de la Fédération en charge de la garderie.

Et pourquoi pas vous ?

Défendez le loisir pêche et protéger son patrimoine piscicole, devenez GPP !

Pour en savoir plus sur la procédure de formation et d'assermentation contactez la fédération au 02.54.90.25.60.

Un grand merci à l'ensemble de nos gardes pour leur dévouement; des hommes et des femmes en lien avec le terrain, la pêche, l'eau et l'humain !



“

**30 GPP
en Loir-et-Cher**

LES ATELIERS PÊCHE NATURE, C'EST QUOI ?

Depuis quarante ans les Ateliers Pêche Nature (APN), autrefois appelés «écoles de pêche», existent dans notre département. Ils sont coordonnés par la Fédération de Pêche du Loir et Cher et animés par des collaborateurs et bénévoles du monde associatif de la pêche et/ou structures extérieures sous convention avec la Fédération.

4 APN sont répartis sur le département :

- Blois (mercredi après-midi)
- Morée (samedi après-midi)
- Vendôme (mercredi après-midi)
- Herbault (mercredi après-midi)

Les APN sont des structures adaptées au public accueilli ayant comme objectif la formation des jeunes autour du loisir pêche, de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et de la réglementation pêche.



Objectifs d'un APN

1. Créer, développer et animer un club axé sur la pêche et son milieu environnant.
2. Valoriser le loisir pêche auprès d'un public jeune et les impliquer dans un rôle associatif.
3. Apporter de nouveaux horizons au jeune pêcheur (techniques et lieux de pêche).
4. Comprendre le fonctionnement des cours d'eau et la gestion des milieux aquatiques.

LA MAISON DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE (MPN)

Dans un espace dédié, nous vous accompagnons de manière ludique et instructive pour mieux connaître les milieux aquatiques et le monde de la pêche.

- Panneaux pédagogiques
- Plateforme interactive
- Aquariums
- Simulateur de pêche
- Loupes binoculaires
-



LE CLUB PÊCHE ADULTES (CPA)

La Fédération de Pêche propose également un club pêche pour les adultes. Les animations du «club adultes» se déroulent le jeudi soir (une séance en salle par mois), et plusieurs sorties au bord de l'eau par trimestre (de septembre à juin).

Le CPA a pour objectif principal de rendre le membre autonome à la pêche, tout en lui ouvrant de nouvelles perspectives de pêche. Tout au long de l'année, divers intervenants participent et animent le club. Le planning est fait lors de la première séance avec les participants et l'animateur.

Au programme des animations conviviales, des moments d'échanges, de partage qui feront de vous un as de la pêche !



PROCHAINE RENTRÉE : SEPTEMBRE 2023

LES CAMPS PÊCHE

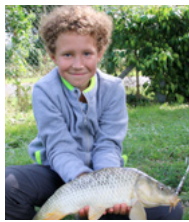
Au travers des différents stages, vos enfants passeront une semaine en immersion au bord de l'eau, pour découvrir le loisir pêche pour les plus novices, et le perfectionnement pour les plus mordus, encadrés par des intervenants qualifiés. Sans oublier l'essentiel, se ressourcer avec les copains....

Nous vous proposons : pêche des carnassiers aux leurres en embarcation et du bord, pêche de la carpe, au feeder, en batterie et à la grande canne, pêche des poissons blancs au coup. Mais aussi pêche à la mouche, pêche au cassant.... Et bien d'autres techniques.

En 2023, la Fédération propose plusieurs semaines de camps à destination des jeunes :

- o Journées pêche et nature à la Fédération de Pêche de Loir-et-Cher du 15 au 17 février 2023
- o Journées Pêche et Nature à l'Observatoire Loire du 21 au 23 février 2023
- o Journées pêche et nature à Montrieux du 26 au 28 avril 2023
- o Camp pêche à Tréhet du 10 au 14 juillet 2023
- o Camp pêche et nature à Tréhet du 31 juillet au 04 août 2023
- o Journées pêche et nature à Montrieux en Sologne (vacances de la Toussaint)

A VOS RÉSERVATIONS !
INSCRIPTIONS SUR PECHE41.FR



Pour connaître les dates des différentes animations, vous pouvez nous suivre sur notre Facebook (Fédération de Pêche du Loir et Cher) et sur notre site internet www.peche41.fr

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter notre animateur Rémi Carbon au 07.71.28.16.42

UN PARCOURS LABELLISÉ C'EST QUOI ?

Un parcours labellisé est un site de pêche qui a bénéficié d'aménagements particuliers répondant à des critères nationaux précis.

Ces équipements permettent aux pratiquants de s'adonner à la pêche dans les meilleures conditions en fonction de leurs attentes.

Trois types de parcours ont ainsi été mis en place par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF): Découverte, Famille et Passion.

Actuellement 15 parcours de pêche sont labellisés en Loir-et-Cher.



Parcours DÉCOUVERTE

Conçu pour les débutants et l'animation, ce parcours est entièrement aménagé pour faciliter les premiers pas : parking, linéaires sécurisés, pontons pour personnes à mobilité réduite, abords dégagés, sanitaires...

Une réglementation spécifique est appliquée (pêche à 1 canne et remise à l'eau de tous les poissons).

En Loir-et-Cher, **le petit plan d'eau de Soings en Sologne et le Plan d'eau de Maupertuis** (*réservé aux animations encadrées*) sont labellisés.



Parcours FAMILLE

Pour passer de bons moments au bord de l'eau et en famille : jeux pour enfants, abris pêche, autres activités pour tous....

En Loir-et-Cher, **les plans d'eau de Tréhet la Paquerie, Ouchamps, Domino à Suèvres, Soings en Sologne, la Pinçonnière à Blois, Sougé, Selommes, St Martin des Bois, Mondoubleau et Monthou sur Cher** sont labellisés.



Parcours PASSION

Tout pêcheur, même expérimenté, a besoin d'un minimum d'équipements : signalisation routière, accès à l'eau, cheminement facilité ou adapté à la technique pratiquée.

En Loir-et-Cher, **les plans d'eau de Saint Viâtre, Saint Firmin, Morthèze à Couddes, Tréhet - la Coudraie et la ballastière de la Scierie** sont labellisés.



Un lieu unique débordant de talents
au service de votre com' **PRINT & WEB**



AGENCE



IMPRIMERIE



SIGNALÉTIQUE



ROUTAGE

BLOIS 02 54 56 43 43 • VENDÔME 02 54 77 13 90

isf-communication.fr *et* isf-imprimerie.fr



BROCANTE PÊCHE

THÉSÉE

25 JUIN 2023



CHARTRE de l'ECOCITOYEN au BORD de L'EAU

Voici les recommandations pour un bon comportement et une bonne conduite au bord de l'eau.

Les milieux aquatiques sont des endroits remarquables et sensibles avec une biodiversité exceptionnelle qu'il convient de préserver et valoriser. Afin d'être respectueux et respecté au bord de l'eau, je dois suivre quelques règles de bonne conduite :

1. Je ne laisse pas de trace de mon passage et j'emporte mes déchets.
2. Je reste sympathique, jovial et courtois avec autrui : cyclistes, promeneurs, pêcheurs, kayakistes, riverains, etc.
3. J'évite de marcher dans l'eau ou de détruire la faune et la flore. Toutes les espèces ont un rôle important dans le cycle de la vie.
4. Je reste discret pour ne pas déranger la faune lors de mon passage et ne fais pas de feu.
5. Je respecte la réglementation liée à l'activité que je pratique.
6. Je surveille le milieu naturel et communique auprès de l'Office Français de la Biodiversité les éventuels problèmes constatés : pollution, assècs, plantes invasives, dégâts, etc.
7. Je respecte les clôtures, les propriétés et je me munis de ma carte de pêche.
8. Je respecte les espaces protégés ainsi que les zones sensibles telles que les frayères (zones de ponte des poissons).
9. J'évite le piétinement de la végétation en restant sur les sentiers et chemins.
10. Je n'introduis pas de nouvelles espèces dans un milieu car elles peuvent se développer au détriment des espèces locales.
11. Je garde mon chien en laisse pour éviter qu'il soit perçu comme un prédateur.
12. J'adapte mon activité au milieu afin de ne pas le perturber et d'éviter les dégradations de toutes sortes.
13. Je suis responsable, j'agis, j'informe et j'éduque avec mes connaissances pour préserver les milieux aquatiques.
14. Je suis un acteur de demain et je privilégie le covoiturage ainsi que les transports en commun pour mes activités au bord de l'eau.

Dêche et Protection de l'eau et du milieu aquatique



Avec le soutien financier de



LES HÉBERGEMENTS QUALIFIÉS PÊCHE

Qu'il s'agisse de chambres d'hôtes, de gîtes, de campings... leur situation est souvent déterminante pour le pêcheur désireux de partager un séjour, en famille ou entre amis, au coeur d'un ensemble d'activités de pleine nature, sportives ou culturelles, ainsi que de multiples services. Un hébergement qualifié pêche garantit : la proximité d'un site de pêche associatif, la présence d'un local technique dans l'hébergement, la présence de points d'eau extérieur ou intérieur, la présence de bacs à vifs et aussi des services (informations pêche locales, wifi, cartes géographiques...)



Vous souhaitez en savoir plus ou devenir hébergement pêche contactez nous au 02 54 90 25 60 ou fed.peche41@wanadoo.fr

Chambre d'hôtes 'L'Atelier du Coudray'



19, rue du Coudray
41100 VILLIERS SUR LOIR
Tél. : 02 54 72 90 81
Site : chambre-atelier-du-coudray.jimdo.com

Chambre d'hôtes Côté Jardin



4, Av du 11 Novembre
41100 VILLIERS SUR LOIR
Tél. : 02 54 72 72 49
Site : <http://chambresd-hotescotejardin.fr>

Auberge de Jeunesse de Vendôme



12 Edouard Branly
41100 VENDOME
Tél. : 02 54 73 77 00
Site : www.aubergedejunessevendome.com

Gîte Les Grandes Fougères



Les Grandes Fougères
41160 RAHART
Tél. : 02 54 80 67 10
Site : www.lesgrandes-fougères.com

Gîte Le Clos de la Croix



8 Le Clos de la Croix
41320 LANGON
Tél. : 06 09 82 10 01

Gîtes de Colliers



2, rue des Chênes
41500 MUIDES
Tél. : 06 22 95 09 69

Gîtes Les Bigotteries



Les Bigotteries
41160 DANZE
Tél. : 02 54 80 63 95

**LABEL GRATUIT
POUR L'HÉBERGEUR**

Camping La Bonne Aventure



Route de la Cunaille
41100 THORE LA RO-
CHETTE
Tél. : 02 54 72 00 59
Site : www.camping-la-bonne-aventure.fr

Camping Au Coeur de Vendôme



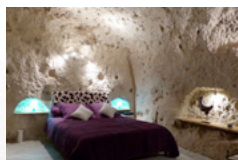
Rue Geoffroy Martel
41100 VENDOME
Tél. : 02 54 77 00 27
Site : www.aucoeurdevendome.com

Village Vacances Domaine de Seillac



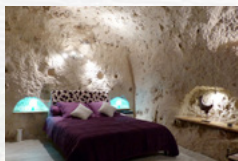
41150 VALLOIR-SUR-
CISSE
Tél. : 02 54 20 72 11
www.odesia-vacances.com

Troglogîte de la Tourette



5, sentier de la Tourette
41800 LES ROCHES
L'EVEQUE
Tél. : 09 75 97 96 92
06.17.98.01.88
www.troglogite41.jimdofree.com

Gîte la Cave du Coteau



65 Les allées d'Asnières
41360 LUNAY
Tél. : 09 75 97 96 92
06.17.98.01.88
www.lacaveducoteau.jimdofree.com

Domaine de la Sauvageonne (gîtes)



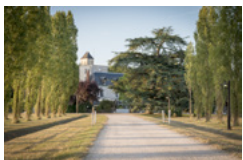
La Tauderie
Route de la Ferté Imbault
41320 CHATRES SUR
CHER
Tél. : 02 54 98 03 72
www.domainedelasauva-

Camping Les Reclusages



13 Avenue des Reclusages
41800 MONTOIRE
Tél. : 02 54 85 02 53
www.facebook.com/campingmontoire/?ref=nf

Relais des Landes



Hôtel Relais des Landes
41120 OUCHAMPS
Tél. : 02 54 44 40 40
www.relaideslandes.com

Gîte A fleur d'Ailes



126 rue de l'Amiral Quervier
41000 BLOIS
Tél. : 06 80 71 49 20
<http://gite-afleurdailes.e-monsite.com>

Chambres d'hôtes Château des Basses Roches



15, rue des Basses Roches
41260 LA CHAUSSEE ST
VICTOR
Tél. : 06 31 85 04 51

Chambres d'hôtes de la Levraudière



1, chemin de la Levraudière
41700 CHEVERNY
Tél. : 02 54 79 81 33
<http://www.lalevraudiere.fr>

Gîte Le Grand Chêne



Avignon
41210 NEUNG SUR
BEUVRON
Tél. : 06 07 22 26 29
www.gite-grandchene-sologne.fr

Gîte Les Perrières / Les Pacots



27 rue de Trévety
41130 CHATILLON S/
CHER
Tél. : 07 84 05 04 65
evacaba41@gmail.com

NOUVEAU !

GEOPECHE™

LA CARTE HALIEUTIQUE.
ET TELLEMENT PLUS...

**RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES PARCOURS
DE PÊCHE DU LOIR-ET-CHER**

**CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DE LA
CARTE EN DEVENANT GEOPECHEUR !**

(lancement d'alertes, statistiques de pêche, itinéraires...)



SCANNEZ ET DECOUVREZ !



OU RENDEZ VOUS SUR :
map.geopeche.com/41



Tours
Poitiers

LO
INDRE
ET
LOIRE

M
CHE

Légende

A.P.N. Ateliers Pêche Nature



Sièges des AAPPMA du Loir-et-Cher
numérotés de 1 à 24

1

Plans d'eau



Rivières de 1^{ère} catégorie piscicole



Rivières de 2^e catégorie piscicole



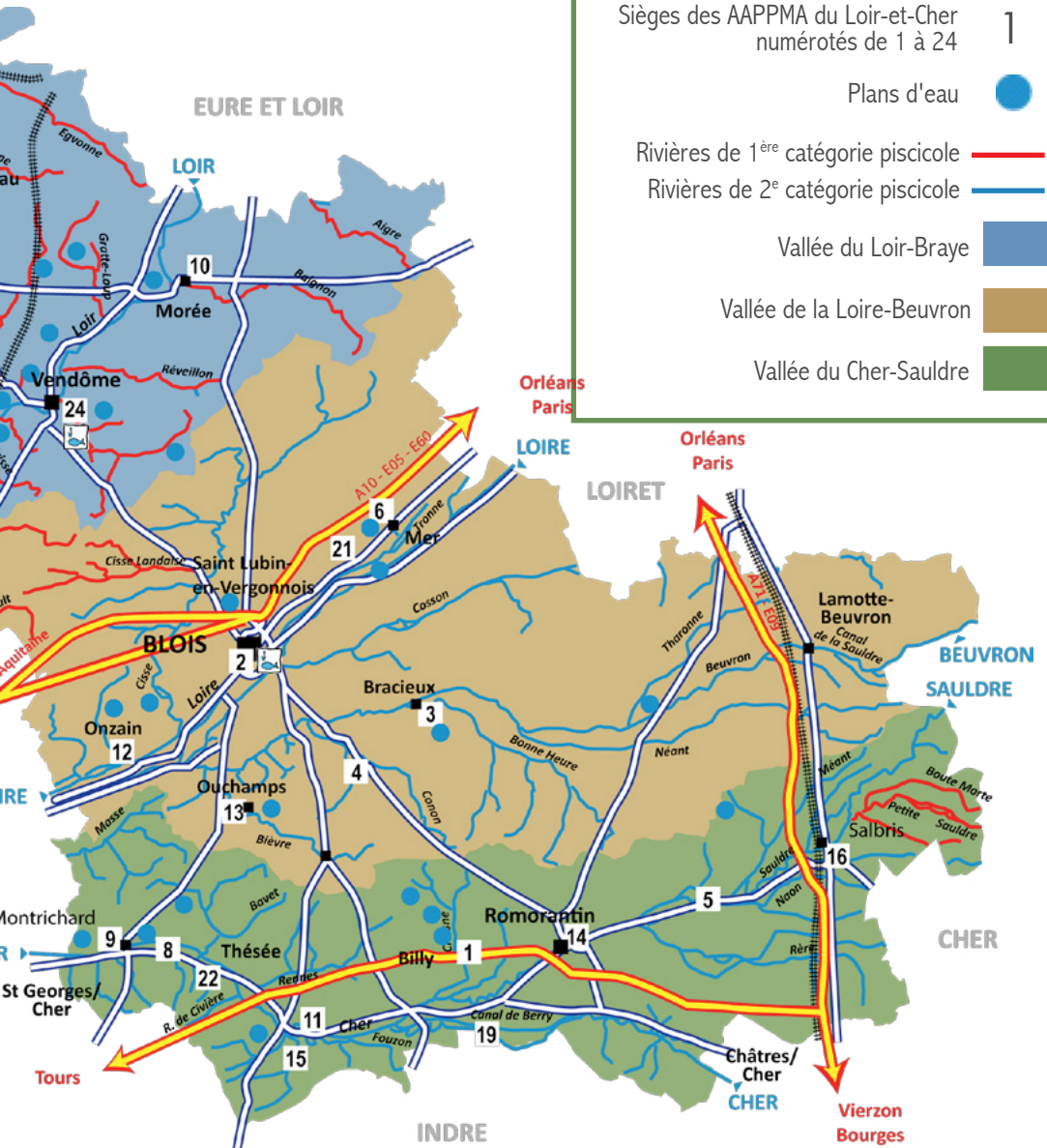
Vallée du Loir-Braye



Vallée de la Loire-Beuvron



Vallée du Cher-Sauldre

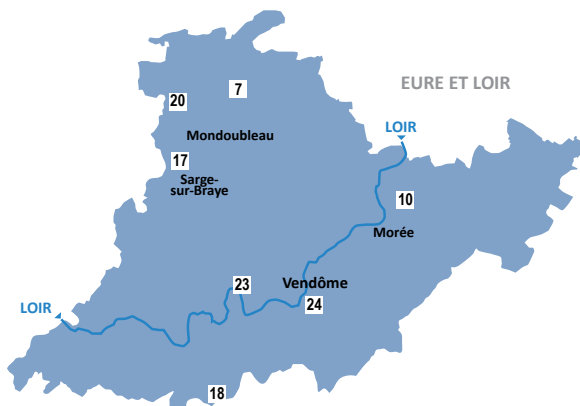


Vallée du Loir et de la Bray

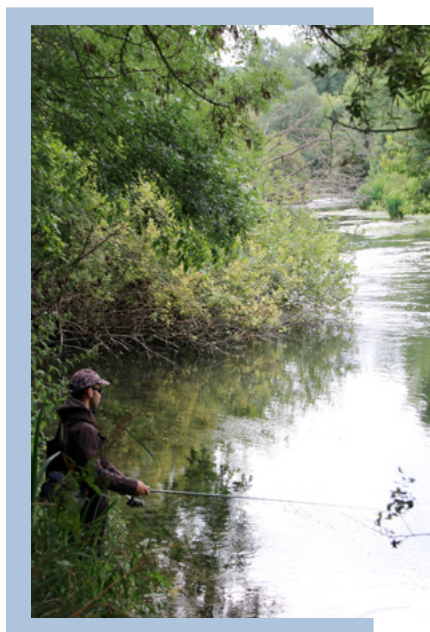
Ce secteur, le plus haut du département correspond au **Perche** et **Perche Vendômois**.

Vous trouverez une région vallonnée, sillonnée par de nombreux petits ruisseaux classés en première catégorie piscicole et abritant, pour certains, de belles populations de **truites fario** issues de reproduction naturelle.

Sur la Bray, rivière mixte par excellence, vous irez à la rencontre de la **truite** ou du **brochet**. Les pêcheurs de **carassiers** et **poissons blancs** pourront s'exercer à leur guise sur **le Loir** ou les nombreux plans d'eau équipés du secteur et passer un agréable moment en famille ou entre amis.



7 - Mondoubleau	Page 49
10 - Morée - Danzé	Page 52
17 - Sargé-sur-Braye	Page 59
18 - Sasnières	Page 60
20 - Souday	Page 62
23 - Thoré-Montoire	Page 65
24 - Vendôme	Page 66



SCANNEZ ET DECOUVREZ
vos parcours de pêche !



OU RENDEZ VOUS SUR :
map.geopeche.com/41

Rivières - Vallée de Braye-Loir-Affluents

Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
Le Boële, le Boulon, la Bourboule, la Brisse, La Cendrine, le Couëtron, l'Echoiseau, le Gondré, le Baignon, le Gratteloup, le Grenne, la Houzée, le Langeron, le Merdereau, le Réveillon, le Ruisseau du Parc, le Ruisseau de Sasnières	1 ^{re}	Truite fario et espèces d'accompagnement	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Souday, Mondoubleau, Sargé-sur-Braye, Morée-Danzé, Vendôme, Thoré-Montoire et Sasnières.
La Braye	2 ^e	Truite fario, brochet, perche, anguille, goujon, gardon, barbeau, ablette, carpe, chevesne	Pêche sur le parcours de l'AAPPMA de Sarge-sur-Braye. Rivière à population mixte avec des secteurs très variés.
La Grenne (aval Mondoubleau)	2 ^e	Truite, perche, anguille, goujon, gardon, chevesne	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Sarge-sur-Braye
Le Loir	2 ^e	Brochet, sandre, perche, silure, truite fario, anguille, chevesne, barbeau, gardon, tanche, carpe, brème, ablette, goujon	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Morée, Vendôme, Thoré-Montoire. Accès parfois difficile à proximité des habitations. Rivière avec une grande population de poissons blancs et une belle variété de carnassiers (Truite fario, brochet, sandre).

Pour connaître la localisation des parcours de pêche, merci de vous référer aux informations indiquées sur GEOPECHE.

Plans d'eau en réciprocité - Vallée de Braye-Loir-Affluents

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
AZÉ	Thoré-Montoire	2 ^e	2,5 ha	Gardons, carpes, brochets, brèmes, truites arc-en-ciel	Portique hauteur accès limité à 1,90 m - 1 poste pêche handicapé	Depuis Vendôme direction Épuisay/le Mans sur 6 km puis tourner à droite direction Azé, plan d'eau à 1 km du bourg sur la droite 47.846106, 0.993321
CHOUÉ	Mondoubleau	1 ^{re}	2 ha	Gardons, carpes, brochets, truites arc-en-ciel, tanches, sandres, perches	Pêche à 2 lignes, asticots autorisés. Parking extérieur	À Choue direction Boursay (D160), plan d'eau sur la droite en sortant du bourg 48.001200, 0.930905
COULOMMIERS LA TOUR	Vendôme	2 ^e	0,8 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, anguilles, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	Dans le bourg de Coulommiers-la-Tour, plan d'eau au pied de la Tour (douve) 47.781435, 1.141946
DANZE (plans d'eau des Châteaux)	Morée-Danzé	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	À Danze prendre direction Morée, chemin sur la gauche en bas du bourg 47.892600, 1.032903
ÉPUISSAY (plan d'eau communal)	Sargé sur Braye	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, portique hauteur accès limité 1,90 m, Parking extérieur	Depuis Épuisay prendre direction Le Mans (D 357) accès au plan d'eau par chemin sur la droite
LA VILLE-AUX- CLERCS (plan d'eau communal)	Morée-Danzé	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Parking extérieur	Depuis le bourg de La Ville-aux-Clercs, suivre fléchage plan d'eau 47.917956, 1.092673
LES FONTAINES (plans d'eau des Fontaines)	Morée-Danzé	2 ^e	5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, truites arc en ciel, perches	Pêche de la carpe la nuit sur le dernier plan d'eau, pêche autorisée uniquement depuis la rive droite (côté voie ferrée)	Prendre N 10 Vendôme, direction Chateaudun, au rond point des Fontaines suivre la direction Freteval-Morée puis à 500 m, prendre la route sur la droite avant la voie ferrée. Plans d'eau situés le long de la route N10 47.889260, 1.180468

Vallée du Loir et de la Bray

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
SAINT OUEN (plan d'eau communal)	Vendôme	2 ^e	2 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, an-guilles, truites arc en ciel	Portique, hauteur accès limité à 1,90 m, pmr	À Vendôme prendre la route D92 direction Saint Ouen. À Saint Ouen le plan d'eau se trouve sur la droite avant la voie ferrée 47.811527, 1.087922
SAINT QUENTIN-LES-TROO	Thoré-Montoire	2 ^e	4 ha	Gardons, carpes, tanches, black bass, brochets, sandres, anguilles	Portique, hauteur accès limité à 1,90 m. 2 postes pêches handicapés	À Montoire prendre la direction de Troo / Saint-Quentin-les-Troo (D917) : à 3 km environ, prendre le chemin de terre sur la gauche et suivre le fléchage plan d'eau 47.768898, 0.829791
SARGÉ-SUR-BRAYE (plan d'eau du camping)	Sargé sur Bray	2 ^e	0,9 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	Depuis Vendôme prendre la direction Saint Calais (N157), au lieu dit « Montplaisir » prendre à droite direction Sargé-sur-Braye (D921) puis 1 ^{ère} route à gauche face au restaurant, suivre fléchage plan d'eau 47.925375, 0.845227
LUNAY (plan d'eau communal)	Thoré-Montoire	2 ^e	4 ha	Gardons, rotengles, carpes, truites arc en ciel	3 postes pêches handicapés	Depuis le bourg, suivre le fléchage plan d'eau 47.816496, 0.912932
MONDOUBLEAU (plan d'eau de Chapoton)	Mondoubleau	2 ^e	1,2 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, anguilles, truites arc en ciel	Parking extérieur Toilettes sèches	À Mondoubleau, suivre fléchage plan d'eau depuis le bourg 47.978803, 0.890147
NAVEIL (plan d'eau de Riottes)	Thoré-Montoire	2 ^e	10 ha	Gardons, carpes, brochets, sandres, brèmes, perches, Rotengles	Une seule rive accessible. Parking extérieur. 3 postes pêches handicapés. WC	Depuis Villiers-sur-Loir prendre direction Vendôme, accès plan d'eau par route sur la droite 47.788341, 0.993051
NAVEIL (Plan d'eau des Prés Charriers)	Thoré-Montoire	2 ^e	1,5 ha	Gardons, carpes, brochets, perches	Une partie du plan d'eau n'est pas accessible. Merci de respecter la signalétique	Accès par le rue des Venages, Proche du Loir 47.796861, 1.034980
PEZOU Le Gué de Retors	Morée-Danzé	2 ^e		Gardons, perches, tanches	Pêche autorisée sur la partie communale (berge gauche)	47.874108, 1.161340
SAINT FIRMIN- DES-PRES (plan d'eau Fédéral)	Vendôme	2 ^e	7 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, blacks bass	Pêche de la carpe la nuit, portique hauteur accès limité 1,90 m, 3 postes pêches handicapés	Depuis Vendôme, prendre la N10 direction Pezou, puis à droite la D111. À Saint Firmin-des- Prés prendre la route sur la droite et suivre le fléchage. Le plan d'eau se situe derrière le lotissement. 47.837083, 1.106046
SAINT MARTIN- DES-BOIS	Thoré-Montoire	1 ^{re}	2 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Asticots autorisés. Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	Depuis Montoire prendre direction Château Renault puis prendre la route D116 direction Saint Martin des Bois. Plan d'eau situé à gauche à l'entrée du bourg. 47.725925, 0.826367
SELOMMES	Vendôme	2 ^e	1,3 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, black-bass, anguilles	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	À Selommès prendre la direction de Villetrun; en bas du bourg prendre à gauche et suivre fléchage plan d'eau 47.756831, 1.190435
SOUGÉ-SUR-BRAYE	Thoré-Montoire	2 ^e	5 ha	Gardons, rotengles, carpes, brochets	Aire sécurisée, parking	À Sougé traverser le village direction Pont de Bray, plan d'eau situé à gauche à la sortie. 47.768161, 0.714852
THORÉ-LA- ROCHETTE	Thoré-Montoire	2 ^e	0,5 ha	Gardons, carpes.	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	À Thoré la Rochette, prendre la direction du camping; plan d'eau situé sur la droite
TRÉHET- LA COUDRAIE	Thoré-Montoire	2 ^e	8 ha	Gardons, carpes, tan-ches, anguilles, brochets, sandres, perches	Pontons handicapés, toilettes sèches...	À Tréhet prendre la D80 direction Ruille/loir. Plan d'eau situé sur la gauche 500 m avant le pont sur le Loir
TRÉHET-LA PAQUERIE	Thoré - Montoire	2 ^e	13 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches, anguilles, brochets, sandres, perches	Portique hauteur accès limité à 1,90m, toilettes sèches, aire sécurisée. Bateaux et float-tub autorisés toute l'année	À Tréhet prendre la D80 direction Ruille /Loir, plan d'eau situé sur la droite à 1km
VILLIERS	Thoré-Montoire	2 ^e	17 ha	Gardons, rotengles, goujons, carpes, brochets, perches	Base de loisirs (voile, pédalo). Pêche aux leurres artificiels et amorçage interdits.	À Villiers sur Loir suivre le fléchage plan d'eau.



DOYON PISCICULTURE

06 74 09 62 44

Pêche d'étangs | **Achat et vente de tous poissons d'eau douce**
Gros - 1/2 gros et Détail

Tél. **06 74 09 62 44** 117, avenue de Salbris - 41200 Romorantin
doyon-pisciculture@orange.fr
N° d'agrément : R 041 0014

LEMESLE Franck

Paysagiste - Chambon sur Cisse

Taille de haies	Débroussaillage
Créations pelouses	Pose de clôture
Taille-douce-tonte	Mini pelle
Plantations	Élagages

50%
REDUCTION/CREDIT
D'IMPÔTS
ADHÉRENTS CDFP - RAL 1/2P

☎ 02 54 70 06 45 • 06 10 26 13 61 • lemeslepaysage@hotmail.com

VENDÔMOISE MOTOCULTURE



Vente - Réparation - Location

02 54 80 20 49

vendomotoculture@orange.fr

BEAL - WOLF - STIHL - VIKING - STIGA - ISEKI

46, route de Villiers - 41100 VENDOME

Les poissons des rivières et plans d'



LE SAUMON ATLANTIQUE



LE ROTENGE



LE CHE



LA TROUTE DE MER



L'OMBRE COMMUN



LA TROUTE ARC EN CIEL



L'OMBLE DE FONTAINE



L'OMBLE CHEVALIER



LE VAIRON



LA TROUTE FARIO



LE CRISTIVOMER



LA VANDISE



L'EPINOCHÉ



L'IDE MELANOTE



L'ESTURGEON EUROPÉEN



L'EPINOCHETTE



LE SPIRLIN



LA BOUVIERE



LE ROTU



LA TANCHE



LE PSEUDORASBORA



LA BREME COMMUNE



LE BARBEAU



LA LOCHE FRANÇAISE



LE CHABOT



LA LOTE

eau de la région Centre Val de Loire



LE VESNE



L'ABLETTE



L'ABLE DE HECKEL



LE BROCHET



LE MOLET



LA LAMPROIE DE PLANER



LE BLACK-BASS



LA LAMPROIE MARINE



LA GRANDE ALOSE



L'ASPE



LA PERCHE



L'AMOUR BLANC



LA PERCHE SOLEIL



LE GARDON



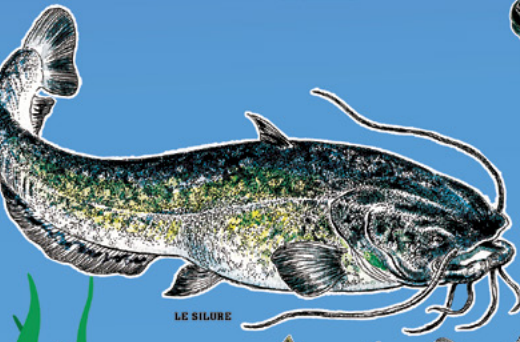
LA GREMILLE



L'ANGUILLE



LE SANDRE



LE SILURE



LA CARPE



LE GOUJON



LE FLET



LE CARASSIN



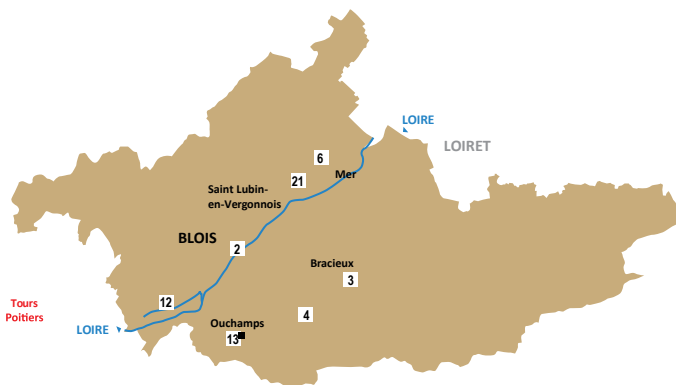
Vallée de la Loire et du Beuvron

Sur le dernier **fleuve sauvage** de France, au cœur des châteaux de la Loire, vous pourrez pratiquer toutes les techniques de pêche et aller à la rencontre des poissons de Loire, de la petite ablette à déguster en fameuse friture au grand silure glane sans oublier le sandre ou le brochet. Sur le **Beuvron et ses affluents**, principaux émissaires de Sologne, vous trouverez des écoulements plutôt lents, propices à la pratique d'une **pêche de carnassiers et poissons blancs**.



OU RENDEZ-VOUS SUR :

map.geopeche.com/41



2 - Blois

3 - Bracieux

4 - Cour-Cheverny

6 - Mer/Muides

Page 44 **12 - Onzain**

Page 45 **13 - Ouchamps**

Page 46 **21 - Suèvres**

Page 48

Page 54





Page 55

Page 63

Rivières - Vallée de la Loire-Beuvron-Affluents

Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
La Cisse	2°	Brochet, perche, sandre, gardon, tanche, goujon, barbeau, anguille, brème, carpe, chevesne, ablette	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA d'Onzain. Présence intéressante de Brochets sur le secteur d'Onzain.
La Loire	2° DPF	Brochet, sandre, perche, silure, anguille, black bass, alose, gardon, tanche, carpe, carassin, barbeau, ablette, goujon, brème, chevesne, bouvière, spirilin, mulot, vandoise, aspe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Mer-Muides, Suèvres, Blois et Onzain. Fleuve très poissonneux avec une grande diversité d'espèces permettant la pratique de toutes les pêches. De la grattée pour le goujon, à la pêche aux leurres en bateau pour le silure, sans oublier la pêche particulière du mulot lors de sa remontée, la Loire demeure le fleuve de prédilection pour la capture de gros spécimens.
La Tronne	2°	Anguille, perche, brochet, truite fario (petite tronne), gardon, goujon, hotu, chevesne, vandoise, brème, ablette.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Mer-Muides et de Suèvres. Poissonneuse sur sa partie aval sous influence de la Loire.
Le Canal de la Sauldre	2° DPF	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, carpe, ablette, tanche, black bass, anguille.	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Bracieux. Pêche sur tout son linéaire, circulation interdite sur les berges, accès par les chemins menant aux maisons éclusières.
Cosson et Affluents	2°	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, silure, black bass, ablette, goujon, chevesne, anguille, carpe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Bracieux et Blois. Ailleurs accès souvent difficiles sans autorisation des propriétaires.
Beuvron et Affluents	2° (DPF secteur aval)	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, silure, black bass, ablette, goujon, chevesne, anguille, tanche, carpe, hotu, vandoise, barbeau, mulot (aval candé sur beuvron), aspe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Bracieux, Cour Cheverny et Ouchamps. Accès difficiles hors parcours AAPPMA. Beuvron très poissonneux sur la partie aval à Candé sur Beuvron où il devient domaine public avant de rejoindre la Loire.

Plans d'eau en réciprocité - Vallée de la Loire-Beuvron-Affluents

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
BLOIS (plan d'eau de la Pinçonnaire)	Blois	2 ^e	5,5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, black bass, anguilles, truites arc en ciel.	Parking, PMR, jeux enfants 	À Blois prendre la direction Angers (D766) suivre ensuite la direction Moineuf. Le lac de la pinçonnaire se situe à proximité de la forêt domaniale de Blois, Parc de l'Arrou. 47.584711, 1.299470
CHITENAY	Ouchamps Cour-Cheverny (Gestion fédération)	2 ^e	2,5 ha	FERMÉ POUR TRAVAUX EN 2023		
CHOUZY-SUR- CISSE (Plan d'eau Communal)	Onzain	2 ^e	1 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches, brochets, anguilles, black bass.	Parking extérieur	À Chouzy/Cisse prendre direction d'Onzain (D58) plan d'eau situé sur la droite juste en sortie du bourg. 47.520529, 1.241155
CHOUZY-SUR- CISSE (Ballastière de la Scierie)	Onzain Blois (Gestion fédération)	2 ^e	46 ha	Gardons, brèmes, carpes, carassins, perches, brochets, sandres	Float tube et bateaux 	À Chouzy-sur-Cisse prendre direction d'Onzain, entrée du site par départementale D952 47.497460, 1.238224
MER (plan d'eau des Bordes)	Mer	2 ^e	12 ha	Gardons, rotengles, carpes, carassins, tanches, brochets, perches, silures, black bass, sandres, anguilles, brèmes, ablettes, goujons	Portique, hauteur accès limité 1,90 m	Depuis Muides, prendre la direction Mer, passer le pont de la Loire puis prendre la 1 ^{re} route à droite en direction de la sablière Ploux, le plan d'eau des Bordes se trouve au bout du chemin. 47.682159, 1.534113
ONZAIN (plan d'eau communal)	Onzain	2 ^e	0,5 ha	Plan d'eau fermé jusqu'à nouvel ordre		
HERBAULT (plan d'eau communal)	Blois	2 ^e	1 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches	Ponton pêche Fermé le mardi	À Herbault prendre la direction du cimetière 47.609779, 1.143139
BRACIEUX (étang de Bel Air)	Bracieux	2 ^e	0,5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, black bass.	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur Ouverture 2 ^{ème} samedi de Juin	À Bracieux prendre la direction Neuvy, dans le bourg suivre fléchage sur la droite «Espace Bel Air» 47.548037, 1.545085
OUCHAMPS (plan d'eau d'Ouchamps)	Ouchamps	2 ^e	6 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets, perches.	Portique. Hauteur accès limité 1,90m, 2 Postes PMR 	À Ouchamps prendre la direction de Seur. Plan d'eau situé à 1 km du bourg face au stade. 47.479383, 1.319137
SAINTE LAURENT-NOUAN	Mer-Muïdes	2 ^e	7,5 ha	Gardons, carpes, brèmes, perches, sandres, silures.	Parking le long du plan d'eau.	Face à l'entrée de la centrale, prendre le chemin de terre sur la droite qui longe le plan d'eau. 47.724943, 1.588880
SUEVRES (plan d'eau du Domino)	Suèvres Mer (Gestion fédération)	2 ^e	20 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets	Toilette, barbecue Aire sécurisée 	À Suèvres prendre la direction de Mer, panneau à droite. 47.666603, 1.479706
LA FERTE BEAUHARNAIS (plan d'eau communal)	Gestion fédération	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets	Aire camping car, parking...	À la Ferté Beauharnais prendre direction Chaumont sur Tharonne. Plan d'eau sur la droite. 47.545237, 1.849059
DHUIZON (plan d'eau communal)	Gestion fédération	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets, sandres	Pique nique, parking, aire de jeux	À Dhuizon suivre le Fléchage "Plan d'eau communal" 47.581256, 1.656338
COUR-CHEVERNY	Cour-Cheverny	2 ^e	0,1 ha	Gardons, carpes, truites arc-en-ciel	Règlement particulier	Plan d'eau situé à côté de la Gendarmerie 47.513732, 1.454962

Vallée du Cher et de la Sauldre

À la découverte de la Sauldre, cours d'eau à fort potentiel piscicole, vous sillonnerez des paysages typiques de la Sologne couverts de bois, landes et zones humides.

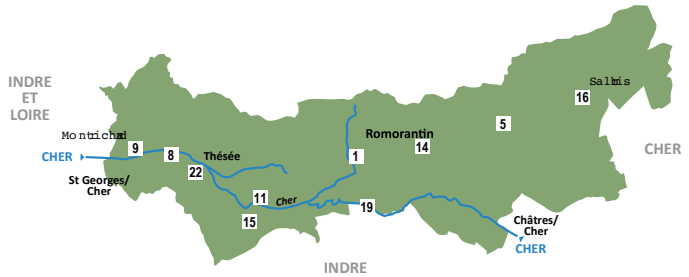
En frange sud du département, la vallée du Cher vous permettra de varier les techniques de pêche et les espèces recherchées tant sur le Cher sauvage (amont de St Aignan) que sur le Cher canalisé. Pour pêcher en eau calme, vous n'aurez qu'à choisir entre Canal de Berry, Lac des Trois provinces et plans d'eau associatifs.

SCANNEZ ET DECOUVREZ
vos parcours de pêche !



OU RENDEZ-VOUS SUR :

map.geopeche.com/41



- 1 - Billy /Chémery**
- 5 - La Ferté Imbault**
- 8 - Monthou**
- 9 - Montrichard**
- 11 - Noyers**
- 14 - Romorantin**

- P 43
- P 47
- P 50
- P 51
- P 53
- P 56

- 15 - Saint Aignan**
- 16 - Salbris**
- 19 - Selles**
- 22 - Thésée**

- P 57
- P 58
- P 61
- P 64

Rivières - Vallée du Cher - Sauldre et Affluents

Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
La Petite Sauldre	1 ^{re}	Truite fario, barbeau, chevesne, gardon, lotte, perche, vairon, goujon	Pêche sur le parcours de l'AAPPMA de Lamotte-Beuvron. Rivière présentant une belle alternance de zones de radiers et courants avec une belle population de cyprinidés d'eau vive.
La Sauldre	2 ^e	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, gardon, tanche, carpe, anguille, goujon, chevesne, brème, ablette, barbeau	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Salbris, La Ferté Imbault, Romorantin et Billy. Rivière solonote présentant, beaucoup d'intérêts pour la pêche notamment celle des carnassiers malgré des accès difficiles hors des parcours des AAPPMA.
Le Canal de Berry	2 ^e	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, anguille, gardon, carpe, tanche, brème, carassin, ablette, écrevisses américaines et louisiane (selon réglementation)	Accès facile sur tout son linéaire. Renommé pour ses pêches d'écrevisses exotiques, le Canal présente également un grand intérêt pour celle du Black Bass avec une très belle population sur toute sa longueur.
Le Cher	2 ^e DPF	Brochet, sandre, perche, silure, anguille, carpe, tanche, barbeau, brème, gardon, ablette, spirilin, goujon, chevesne, black bass, hotu, vandoise.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Châtres sur Cher, Mennetou sur Cher, Romorantin, Villefranche sur Cher, Selles sur Cher, Noyers sur Cher
Le Fouzon	2 ^e	Brochet, sandre, perche, anguille, carpe, barbeau, brème, gardon, spirilin, goujon, chevesne	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Selles-sur-Cher
Le Bavet	2 ^e	Brochet, sandre, perche, ablette, carpe, tanche, carassin, gardon, anguille, rotengle	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Monthou sur Cher. Bonne densité de poissons blancs avec des carnassiers sur la partie aval en liaison avec le Cher.
Le Cher Canalisé	2 ^e DPF	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, anguille, carpe, tanche, brème, chevesne, barbeau, hotu, ablette, vandoise, gardon	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Saint Aignan sur Cher, Thésée, Monthou sur Cher, Bourré, Montrichard, Saint Georges sur Cher. La rivière est canalisée, les accès aux berges sont aisés par les chemins de halage. D'un grand intérêt pour la pêche, le Cher attire les pêcheurs à la recherche de gros silures et autres carnassiers.
La Rennes	2 ^e	Brochet, sandre, perche, gardon, tanche, carpe, brème, goujon, anguille, carassin, rotengle	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Chemery et Thésée. Agréable pour pêcher la friture et les carnassiers à sa confluence avec le Cher.

Plans d'eau en réciprocité - Vallée du Cher - Sauldre et Affluents

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
ROUGEOU (plan d'eau la Taille des Meuniers-plan d'eau Fédéral)	Billy-Chémery	2 ^e	1,5 ha	Gardons, goujons, carpes, perches, brochets	1 poste pêche handicapé Toilettes sèches	À Rougeou, prendre direction de Soings (DG3) à environ 500 m après le carrefour de la route de Mur de Sologne, prendre le chemin sur la droite suivre le fléchage plan d'eau. 47.373405, 1.531764
SAINT VIATRE (étang du Mouet - plan d'eau Fédéral)	Bracieux	2 ^e	9 ha	Gardons, rotengles, tanches, carpes brochets, sandres	Pêche en « no kill », Parking, 2 postes pêche handicapé, toilettes sèches 	À St Viatre prendre D 73 direction Selles St Denis, au croisement avec la D 121 tourner à gauche direction Salbris, faire environ 1 km, accès parking plan d'eau à gauche 47.466079, 1.950481
SOINGS EN SOLOGNE (étang le chapitre)	Billy-Chémery	2 ^e	5 ha	Gardons, rotengles, carpes, perches, brochets, anguilles	Parking extérieur, aire sécurisée, toilettes sèches  	Depuis le bourg de Soings, suivre le fléchage "étang le chapitre". 47.403073, 1.555740
BOURRE (étang de Bois Vigneau-plan d'eau Fédéral)	Monthou	2 ^e	3 ha	Gardons, brème tanches, carpes, perches, brochets, sandres	Parking, zone de pêche accessible PMR	À Bourré prendre la direction Monthou sur Cher, à la hauteur du hameau Vineuil, prendre la route de Pontlevoy sur 2 km. Au sommet de la côte, accéder au plan d'eau par chemin de terre à droite (fléchage)
MONTRICHARD (plan d'eau du Vieux Cher)	Montrichard/St Georges	2 ^e	1,75 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres	2 lignes maxi Portique, hauteur accès limité 1,90 m. Parking extérieur, 1 Poste de pêche handicapé	À Montrichard, traverser le Cher en direction de Faverolles sur Cher. Au bout du pont prendre sur la droite direction la piscine, terrain de tennis; le plan d'eau se trouve à proximité sur la gauche. 47.339560, 1.183047
SAINT AIGNAN (lac des 3 Provinces)	Saint Aignan	2 ^e	35 ha	Gardons, carpes, carassins, tanches, brèmes, ablettes, goujons, chevesnes, perches, brochets, sandres, blacks bass, silures	Le plan d'eau est en communication permanente avec le Cher. Parcours pêche de la carpe la nuit	Le plan d'eau se situe au bord de la route N76 axe Tours-Vierzon au niveau de la commune de Noyers/Cher. Accès par le rond point de Noyers/Cher lieu dit « le pont bleu ». 47.273808, 1.389522
CHEMERY	Billy-Chémery	2 ^e	0,6 ha	Gardons, carpes, tanches, perches	2 lignes maxi Fermé le mardi	Le plan d'eau est situé dans le bourg derrière le château de Chémery 47.346078, 1.480928
THESEE Plan d'eau Du Gué Bertin	Thésée	2 ^e	0,7 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets	Ponton PMR	Plan d'eau situé à la confluence de la Rennes et du Cher 47.323866, 1.035716
Mareuil s/ Cher Plan d'eau de Basfer	Thésée	2 ^e	0,6 ha	Gardons, carpes, tanches, rotengles, brèmes		Dans le bourg de Mareuil s/Cher prendre la Rue du Bas Guéret jusqu'au croisement avec la Route de Cère. Prendre à droite sur 1km, chemin sur la gauche 47.263844, 1.282921
MONTHOU-SUR-CHER	Monthou/C	2 ^e	1,5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, black-bass	Règlementation spécifique. Se référer au panneau sur site. 	Le plan d'eau est situé au centre du village à proximité de l'aire de camping-car 47.349269, 1.293526
COUDES Plan d'eau de Morthéze	Billy-Chémery (Gestion Fédération)	2 ^e	17 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, black-bass	Ponton PMR, Pêche en flo-at-tube et en bateau, règlement particulier 	Le plan d'eau se situe entre Coudes et St Romain sur Cher. 2 accès possibles dont l'un privé pour les embarcations 14.347881, 1.407396

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

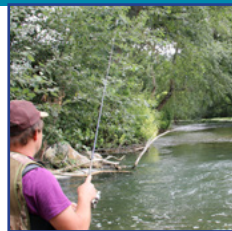


Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) se répartissent sur l'ensemble du département du Loir-et-Cher.

Vous trouverez ci après le détail de chaque AAPPMA sous forme de fiche :

- les lieux de vente des cartes de pêche (dépositaires)
- des informations sur les parcours de pêche en cours d'eau et plans d'eau.

Merci de ne pas pénétrer dans les propriétés privées closes et de respecter les coups de pêche privés (panneau "Pêche interdite", "Pêche réservée",...).



Que les AAPPMA qui ont contribué à l'élaboration de ce guide en soient ici remerciées.

Les Pêcheurs amateurs aux engins

L'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF) pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loir-et-Cher adhère à la Fédération Nationale reconnue d'utilité publique. Les pêcheurs amateurs aux engins exercent ce loisir afin de conserver la mémoire vivante de cette pratique culturelle locale et patrimoniale.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES LOTS SUR GEOPECHE !

Les licences

Deux types de licences délivrées par la DDT en fonction des disponibilités :

- Licence de pêche aux engins :

LOIRE : lots G6 ,G 6bis , G7,G8, G9 , G10, G11, H1 et H2

CHER NON CANALISE : lots C11 ,C12,C16 et C17

- Petites licences

CHER NON CANALISE : lots C6 à C10 , C13 à C15 ,C18 à C19

NOUVEAU : LICENCES JEUNES (12 À 18 ANS)



Siège social de l'Association : 15 av Charles de Gaulle 41500 MER

Président : Gabriel BESNARD

Trésorier : Denis PUISSET

Tél. : 02 54 81 28 17 ou 06 75 79 96 87

Tél. : 02 54 81 22 10



Plan d'eau de Basfer
à Mareuil sur Cher

Nouveaux parcours !

Parcours sur le Loir - 240m
à Montoire sur Loir - Les Grouais

TENSION ATTENTION



Parce que votre ligne de pêche
n'a pas forcément besoin de toucher
une ligne électrique pour
provoquer un accident mortel.

**Protégez-vous
du risque électrique.**

Découvrez tous
nos conseils sur

Tension-Attention.fr

enedis



Le réseau
de transport
d'électricité

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Charles DE DONKER
25 rue Fontaine St Martin
41230 GY EN SOLOGNE
02 54 95 92 16
aappmadebilly@gmail.com

Lieux de pêche :





Rivières

- La Sauldre (domaine privé)
- Terrain fédéral sur 40 m au lieu dit "l'Arrière".
- Lieu dit «les Péleures» sur 200m
- Lieu dit «les Caboleries» sur 100m
- Lieu dit «Les pâtures de la Bondice» sur 40m
- L'Etréchy sur 100m

- La Rennes (domaine privé) :
Parcours situé de l'aval de la station
d'épuration de Chemery au pont de Fonsigny ,
(rive gauche uniquement) 700 m.
- Parcours situé en amont et aval du pont de
la route de Couddes à Méhers au déversoir,
180m.

Plans d'eau

Plans d'eau Fédéraux à proximité :

- Plan d'eau de Morthèze, 17 ha.  
accès par la commune de Couddes
- Plan d'eau "La Taille des Meuniers", 
Commune de Rougeou, 1,5 ha.
- Etangs le chapitre de Soings-en-Sologne, 5ha.   

Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Chémery, 0,6 ha.

Dépositaires de cartes de pêche

• **BILLY**
CAFE DES SPORTS
TÉL. : 02 54 97 42 06

• **CHÉMERY**
L'ÉPICERIE DE CHÉMERY
4 RUE DE LA POSTE
TEL. 02 54 75 57 31

• **CONTRES**
BRICOMARCHE
RUE ALBIZIA
02 54 79 19 05

• **ROUGEOU**
BÉNÉDITE JOULAN
EX-CAFE DU BOURG
TÉL.: 02 54 98 74 81

• **SOINGS-EN-SOLOGNE**
TABAC PRESSE LE SOLOGNOT
TÉL.: 09 71 51 92 11

Retrouvez vos parcours
sur GEOPECHE



Président :

M. Jean-Claude TEVENOT
22 rue Jean de la Bruyère
41000 BLOIS
02 54 43 88 49 - 06 08 58 85 97
aappmadeblois@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- Le Cosson (Domaine Privé), 450m
- Le Beuvron, du pont de Candé-sur-Beuvron à la confluence avec la Loire (rive gauche), 1 500m.
- La Loire, lots G9, G10 et G11, 18 000m.
- La Cisse : Parcours du Moulin d'Arrivay - Commune de Fossé - Rive gauche en amont et aval du Moulin (parking)
- La Cisse : Parcours de Saint Sulpice

Carpe de nuit

- La Loire, lots G9 et G10

Plans d'eau

Plans d'eau Fédéraux à proximité :

- Plan d'eau des Prés Fleuris à Herbault < 1 ha
- Ballastière de la Scierie à Chouzy-sur-Cisse, 46 ha



Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de la Pinçonnaière, 5.5 ha.



Ateliers Pêche Nature :

- APN de Blois (de 8 à 14 ans)
Contact : JC TEVENOT : 06 08 58 85 97
- APN d'Herbault (de 8 à 17 ans)
Contact : F. VIGNIER : 06 87 65 69 49

Dépositaires de cartes de pêche

• BLOIS
JEAN-CLAUDE TEVENOT
22 RUE JEAN DE LA BRUYÈRE
TÉL. : 02 54 43 88 49
06 08 58 85 97

• BLOIS
CORA
CENTRE COMMERCIAL BLOIS 2
TÉL. : 02 54 52 34 00

• HERBAULT
AU P'TIT BOULOT DROME
15 RUE DE GATINE
TÉL. : 02 54 46 10 56

• PRO PECHE 41 BLOIS SUD
395 RUE GEORGES MÉLIÈS
41350 SAINT GERVEAIS LA FORÊT
TÉL. : 02 54 42 58 64

• ST SULPICE DE POMMERAY
BAR LE ST SULPICE
5 RUE DES TILLEULS
TÉL. : 02 54 42 10 36

• CHAILLES
LE WINSTON
(FERMÉ LE MERCREDI)
52 RUE NATIONALE
TÉL. : 09 66 83 91 03

• VILLEBAROU
DECATHLON
CENTRE COMMERCIAL BLOIS 2
TÉL. : 02 54 33 50 50

• CANDÉ SUR BEUVRON
BAR TABAC DE LA PLAGE
1 RUE DU CHÂTEAU
TÉL. : 02.54.44.08.00

Retrouvez vos parcours
sur GEOPECHE



Président :

M. Daniel DESROCHES
7 place de l'Hôtel de Ville
41250 BRACIEUX
02 54 46 02 23
aappmadebracieux@gmail.com

Rivières




Lieux de pêche :

- Le Beuvron (domaine privé) et le Bief du Moulin à Bracieux, 1800 m.
 - La Bonneure (domaine privé), Espace Bel Air, 800 m.
 - Le Cosson :
- Commune de la Ferté- Saint Cyr :
- du pont de la D925 jusqu'aux clôtures, 150 m, et au barrage, rive droite seulement, 100m.
- Commune de Crouy-sur-Cosson :
- sur la route D103 à gauche en arrivant de la Ferté " chemin des pêcheurs" (balisé, rive droite seulement) et au camping de Crouy (rive gauche seulement) 300 m.

- Neung-sur-Beuvron : Le Beuvron (domaine privé), parcours sur 1200 m.
- Lamotte-Beuvron : Le Beuvron (domaine privé), 1200 m.
- Le Canal de la Sauldre 14 000 m, du Bassin du Canal à Lamotte Beuvron au bief du Coudray (accès aux biefs par la route de Brinon/Sauldre, prendre les chemins menant aux écluses de Beauval et Tracy)
- La Sauldre à Pierrefitte sur Sauldre

Plans d'eau

Plans d'eau Fédéraux à proximité :

- Plan d'eau de Dhuizon, 1 ha
- Plan d'eau "le Mouet", Saint-Viâtre, 9 ha.  
- Plan d'eau de la Ferté Beauharnais, 1 ha 

Plans d'eau AAPPMA :

- Etang de Bel Air, 0,8 ha.
Ouverture 2ème samedi de juin.
2 lignes autorisées.
- Etang «Le Chêne», 0,5ha
4 lignes autorisées, ouvert toute l'année !

Dépositaires de cartes de pêche

• BRACIEUX
GAMM VERT
17 RUE RENÉ MASSON
TÉL. : 02 54 46 41 43

• BAR LE CHIQUITO
9, RUE RENÉ MASSON
TÉL. : 02 54 46 02 22

• DHUIZON
LE BIPLAN
5 RUE DE ROMORANTIN
TÉL. : 02 54 98 30 22

• LA FERTE SAINT CYR
EPICERIE PRÈS D'ICI
4, LE BOURG
TÉL. : 02 54 87 94 72

• SAINT VIATRE
PANIER SYMPA
25, RUE DE LA PAIX
TÉL. : 02 54 88 24 59

• NEUNG SUR BEUVRON
FLEURISTE CHRIS FLORE
58 RUE H.DE GEOFFRE
TÉL. : 02 54 83 65 45

• LA FERTE BEAUHARNAIS
ALIMENTATION GENERALE
34, RUE DU GAL A. DE BEAUHARNAIS
TÉL. : 02 54 83 64 80

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Alain DESCOMBES
7 impasse de l'Abbaye
41000 VILLEBAROU
06 86 14 24 29
aappmadecourcheverny@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- Le Beuvron (domaine privé)
A Mont Près Chambord, 550 m au niveau du lieu dit "Le gué du Rotté", route de Villesavin, 1 PMR+ tables de pique-nique.
- A Cour-Cheverny, 400 m au barrage de Pezay, sur la route de Tour-en-Sologne.
- A Tour-en-Sologne, 100 m près du barrage derrière le cimetière.
- A Cellettes,
 - 40 m + 80 m à Clénord, au pont à gauche direction Blois
 - 500 m parcours situé à proximité du terrain de camping.
 - 20 m ancienne ligne de chemin de fer
 - 85 m rue des Ormeaux, derrière la station d'épuration.
 - Ile du Moulin : entre le déversoir et la passerelle en bois, circuit à vélos.

- Le Conon (domaine privé)
A Cour-Cheverny
 - au terrain de camping, entre la maison de retraite et la station d'épuration (route de Fougères-sur-Bièvre), 120 m.
 - Chantreuil, 130 m, à droite en sortant de Cour-Cheverny, au parking, direction Romorantin.
- A Cellettes, au pont Berlu, auprès de la Hutterie, 40m.

Plans d'eau

Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Cour-Cheverny (gendarmerie) - 0,1 ha - règlement particulier affiché sur site

Plan d'eau Fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Chitenay, 2,5ha
FERMÉ POUR TRAVAUX EN 2023

Dépositaires
de cartes de pêche

• **MONT PRES CHAMBORD**
INTERMARCHÉ
ZONE DES MORINES
TÉL. : 02 54 70 70 01

• **TOUR EN SOLOGNE**
MAIRIE
RUE DE LA MAIRIE
TÉL. : 02 54 46 42 86

• **COUR CHEVERNY**
GAMM VERT
BOULEVARD CARNOT
TÉL. : 02 54 79 97 17

• **CELLETES**
TABAC PRESSE
9, RUE DE LA ROZELLE
TÉL. : 06 89 88 03 96

5

AAPPMA DE LA FERTÉ IMBAULT

2ème catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

Le Martin Pêcheur

Retrouvez vos parcours
sur GEOPECHE



Président :

M. Philippe SCHWOB
18 bis rue du 11 Novembre
41300 LA FERTE IMBAULT
06 08 73 75 37
aappmadelaferteimbault@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- La Sauldre, (domaine privé) parcours balisés, 4 800m.
- Le Nahon (domaine privé) 600 m.
- Le Méant (domaine privé) 800 m.

Plan d'eau

- Plan d'eau de La Ferté-Imbault

Dépositaire
de cartes de pêche

• AAPPMA DE LA FERTE IMBAULT
TÉL. : 06 08 73 75 37

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Patrick LANDAS
5 rue de Buray
41500 Mer
02 54 81 22 45
aappmademer@gmail.com

Rivières

Lieux de pêche :

- La Loire, lot G6, G6 bis et G7, de Nouan-sur-Loire à Saint Dyé-sur-Loire, 8200 m.
- La Tronne (Domaine privé) 400 m.

 **Carpe de nuit**

- Parcours lot G7 du pont de Muides à la limite amont du lot.
- Parcours lot G6 bis-Boucle d'Avaray (rive droite) sur 200 m durant les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.
- Parcours lot G6, rive gauche, de la limite départementale jusqu'à la limite amont du lot G6 bis
- Plan d'eau des Bordes : pêche de la Carpe de nuit autorisée du 2ème week-end d'Avril à Novembre

Plans d'eau

Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau des Bordes, 12 ha.
Pêche en Float-tube du dernier week-end de septembre au dernier week-end de décembre
- Plan d'eau de Saint Laurent (centrale)

Plan d'eau Fédéral à proximité :

- Le Domino, Suèvres, 20 ha.

Dépositaires
de cartes de pêche

• MER
HUET JARDINERIE
17, PLACE DE LA HALLE
TÉL. : 02 54 81 01 32

• ST LAURENT NOUAN
SUPER U
AVENUE DE SOLOGNE
TÉL. : 02 54 87 22 00

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Jonathan RIDERAY
24 rue du Goulet
41170 St Marc du Cor
06 34 24 31 58
aappmademondoubleau@gmail.com

Rivières

Lieux de pêche :

1er catégorie (domaine privé):

- La Grenne, 14 000 m.
- Ruisseau les Vaulions, 1 000 m.
- Ruisseau de la Vallée, 1 000 m.
- Ruisseau du Parc, 1 500 m.

2e catégorie (domaine privé):

- La Grenne, 3 500 m.

Plans d'eau

Plan d'eau AAPPMA:

-   Plan d'eau Chapoton 1,2 ha. (carpe en no-kill)

Plan d'eau Fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Choue, 2 ha (règlement particulier).

Dépositaires
de cartes de pêche

• MONDOUBLEAU
BRICO PRO
ROUTE DE CLOYES
TÉL. : 02 54 82 33 40

• SUPER U
ROUTE DE CLOYES
TÉL. : 02 54 80 76 22

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Jérémy PAUMIER
5 rue du Pusmain
56450 LE HEZO
06 66 76 20 47
aappmademonthou@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- Le Bavet (domaine privé) 2 500m de la route du Château à la route de Montrichard.
- L'Anguilleuse (domaine privé) 1 000m
- Parcours du lieu dit « Roland » au lieu dit "Assenay".
- Parcours de la "Fosse au clou" à la confluence avec le Bavet.
- Le Cher, lots du Cher canalisé CC 8 et CC 9 - 4000 m.

☾ **carpe de nuit**

- Le Cher, rive droite à Monthou-sur-Cher, lieu-dit Ferrand : depuis la confluence avec le Bavet sur un linéaire de 240 m en aval.

Plans d'eau



Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau communal de Monthou-sur-Cher

Plan d'eau Fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau, Commune de Monthou-sur-Cher.

Dépositaire
de cartes de pêche

• **MONTHOU-SUR-CHER**
EPICERIE MONTHOU EN 1
41 ROUTE DU CHÂTEAU
TÉL : 02 54 32 05 28

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Bernard LEZE
1 route du Bourg
41400 SAINT-JULIEN-DE-CHEDON
02 54 32 16 53
aappmademontrichard@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- Le Cher, lot CC 10 , CC 11, CC12 et CC13 du Cher canalisé, 10 600m.
- Ruisseau de Chezelles, à St George s/Cher

- Le Cher, rive gauche du pont jusqu'à l'embouchure du ruisseau de Sennelles.

 **carpe de nuit**

Plans d'eau

Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau du vieux Cher à Montrichard : 1,75 ha. (Règlement particulier)

Plan d'eau Fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau

• **ST GEORGE /CHER**
BOUCHERIE AIMONT
13 PLACE BRETONNEAU
TÉL. : 02 54 32 30 35

• **MONTRICHARD**
PECHASSE LOISIRS
75-77 RUE NATIONALE
TÉL. : 02 54 32 44 27

• **ST GEORGE /CHER**
SODA STREET CAFÉ
1 RUE GILBERT MICHEL
TÉL. : 06 77 82 56 91

Dépositaires
de cartes de pêche

Retrouvez vos parcours
sur GEOPECHE



Président :

M. Sébastien LEGENDRE
38 route du Loir
41160 LIGNIERES

06 43 33 84 53
aappmademoree@gmail.com

Rivières

Lieux de pêche :

1ère catégorie, (domaine privé)

- Le Baignon, 420 m.
- 2e catégorie (domaine privé)
- Le Loir : Parcours sur Morée, 290 m.

Parcours sur Fréteval, 370 m.

Parcours sur St Hilaire, 1 970 m.

Parcours sur Lisle, 250 m.

Parcours sur Pezou, 420 m.

Parcours Pointzard, 370 m.

Parcours Pont de Pezou, 430 m.

Parcours sur Brévainville, Pont de Saint Jean-Froidmentel

1re catégorie (domaine privé)

- Le Boulon du lieu dit «le Boulay» à la N157.
- Le Gratteloup à Pezou, en amont de la ligne du chemin de fer sur 300 m.



Carpe de nuit

• Complexe halieutique des Fontaines, pêche uniquement depuis la rive côté voie ferrée sur le dernier plan d'eau.

• Parcours de Lisle, sur le Loir (domaine privé), depuis la RN 10

à Lisle prendre chemin à l'église (portique hauteur à 1.90 m (accès réglementé).

• Le Loir à St Hilaire la Gravelle, au lieu dit «Les Prés de la Chaussée.

• Le Loir à Fréteval depuis la limite communale St Hilaire la Gravelle/ Fréteval jusqu'à 300 m en aval.

• Le Loir sur Pezou

• Le Loir à Pointzard

• Le Loir à Brévainville, Pont de Saint Jean-Froidmentel

Plans d'eau

Plan d'eau AAPPMA :

• Complexe halieutique des Fontaines, commune de Pezou, 5 plans d'eau pour 5 ha.

Float-tube autorisé sur le bassodrome.

• Plan d'eau de Pezou, Le Gué de Retors. Pêche autorisée sur la berge gauche (partie communale)

2e catégorie :

• Plan d'eau "Les Châteaux" (Danzé) 1 ha.

• Plan d'eau de la Ville-aux-Clercs, 2 ha.

Plan d'eau Fédéral à proximité :

Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit «La Mouline», 7 ha,

Pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche (Plus d'infos sur www.peche41.fr

• OUCQUES

TABAC LE CELTIQUE
22, GRANDE RUE
TÉL. : 02 54 23 78 11

• MOREE

BAR DE L'UNION
15, RUE DU GAL DE GAULLE
TÉL. : 02 54 82 62 75

• FRETEVAL CHEZ LAURETTE

11 RUE LOUIS ET MARIE
LOUISE TESSIER
TÉL. : 06 85 51 71 56

• DANZE MAIRIE

14 PLACE DE L'ÉGLISE
TÉL. : 02 54 80 61 52

• LA VILLE AUX CLERCS COCCIMARKET

6 PLACE DU PUIT
TÉL. : 02 54 80 38 61

Dépositaires de cartes de pêche

Ateliers Pêche Nature :

Ecole de pêche de Morée - Danzé
(jeunes de 8 à 16 ans)
Contact : Julien Dutheil :
06.56.79.27.42

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Nicolas BARBIER
87 rue Nationale
37530 MOSNES
02 47 23 13 04 - 06 89 13 78 58
aappmadenoyers@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- Le Canal de Berry (domaine privé)
- Le Cher : lots C16, C17 et C18, 8 600m

Dépositaires
de cartes de pêche

• **NOYERS SUR CHER**
LA BELLE ECAILLE
4 PLACE LUCIEN GUERRIER
TÉL. : 02 54 75 04 67

• **CHATILLON SUR CHER**
CAMPING L'ENTRE DEUX
18 RUE DU CAMPING
TÉL. : 02 54 71 02 21

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Jacques TUAL
18 rue du docteur Jean Girault
41150 ONZAIN
07 89 79 96 32
aappmaonzain@gmail.com

Rivières

Lieux de pêche :

- La Cisse (domaine privé)
- à Onzain, 3 000m (sur chaque rive),
- à Chouzy, 1 500m (sur 1 rive).
- à Chambon-sur-Cisse, 100 m de Boire et Cisse
- à Meuves, 120 m
- La Loire, lots H1 et H2 de Candé-sur-Beuvron à Mosnes, 11 700m



Carpe de nuit

- La Loire, lots H1 (Deux rive) et H2 (rive gauche uniquement)

Plans d'eau

Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Chouzy, 1 ha

Plan d'eau Fédéraux à proximité :

- Ballastière de la Scierie, 46 ha 

Dépositaires de cartes de pêche

• ONZAIN
GAMM VERT
10 RUE LECOQ
TÉL. : 02 54 20 70 25

LES FLORALIES
13 GRANDE RUE
TÉL. : 02 54 20 74 55

• CHOUZY-SUR-CISSE
TABAC PRESSE LE VIRAGE
4 RUE DE L'EGLISE
TÉL. : 02 54 20 47 40

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Jean-Marie REPINCAY
2 rue du Vieux Moulin
41120 OUCHAMPS
02 54 44 06 07 - 06 28 50 14 31
aappmaouchamps@gmail.com



Rivières

Lieux de pêche :

- Le Beuvron (domaine privé) parcours sur 1800 m, (lots de l'Aripe sur le Beuvron).
- La Bièvre (domaine privé)

Plans d'eau

Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau d'Ouchamps 6 ha.  
- (Stationnement interdit pour les camping-cars)
Pêche de la carpe en no-kill

Plan d'eau Fédéraux à proximité :

- Plan d'eau de Chitenay, 2,5ha.

Dépositaires de cartes de pêche

• LES MONTILS
JARDINERIE MONTOULOISE
14, ROUTE DE BLOIS
TÉL. : 02 54 44 00 69

• CONTRES
GAMM VERT
ROUTE DE CHEVERNY
(À CÔTÉ DE SUPE U)
TÉL. : 02 54 79 50 56

Retrouvez vos parcours
sur GEOPECHE



Président :

M. Laurent JANTET
38B rue du Maréchal Ferrant
41320 LANGON SUR CHER
06 25 22 86 39
aappmaderomorantin@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- La Sauldre (domaine privé) 3 100 m.
à Villeherviers :
 - Rive gauche : du pont au grillage de la limite de propriété avec le Moulin Neuf.
 - Rive droite : au niveau de l'ancien lavoir.
- à Romorantin :
 - Rive droite : le stade Tournefeuille, le parking ex-matra, l'Île des Poulies y compris le petit bras, l'Île de la motte et le Square Ferdinand Buisson.
 - Rive gauche : Beauvais.
- Le Cher, lots C9, C10 et C11, 10 500 m.

Carpe de nuit

- La Sauldre à Romorantin, en rive droite, du mur du stade à l'Île des Poulies incluse (bief compris).
- La Sauldre à Villeherviers, 1 week-end par mois d'avril à septembre

Dépositaires
de cartes de pêche

• ROMORANTIN
SOLOGNE PÊCHE 41
ZA DE PLAISANCE
TÉL. : 02 54 88 58 33

DECATHLON
ZAC DE LA GRANGE II
RUE DES CHARDONNES
TÉL. : 02 54 940 940

• PRUNIER EN SOLOGNE
SUPER U
LA BRIGAUDIÈRE
TÉL. : 02 54 96 83 18

Retrouvez vos parcours
sur GEOPECHE



Président :

M. Jean-Pierre AUBERT
4 rue du Poteau
41110 SAINT AIGNAN
02 54 75 37 67 - 06 02 23 64 35
aappmadestaignan@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- Le Cher
- Lot C19 Cher sauvage, 4100 m
- Lots CC 1.2.3 et 4 du Cher canalisé, 7300m
- Lac des Trois Provinces 50 ha. Pêche interdite dans le chenal d'accès au Lac (entre Lac et Cher).

☾ Carpe de nuit

- En rive droite du Cher, parcours situé sur la digue de séparation du Lac des 3 Provinces et du Cher , côté lac uniquement sur une distance de 500m (balisage sur site).
- Le Cher, parcours situé en rive droite depuis l'embouchure du ruisseau du Bray jusqu'à l'écluse de la Méchinière (Commune de Saint-Romain sur Cher).

Plan d'eau

Plan d'eau Fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Morthèze, 17 ha 

Dépositaires
de cartes de pêche

• SAINT AIGNAN
IMPRIMERIE DU CENTRE
TÉL : 02 54 75 37 65
06 30 75 24 09

CAFÉ BAR AUX CÉPAGES
TÉL. : 02 54 75 14 71

• SAINT ROMAIN SUR CHER
ROBIN HERVE
TÉL : 06 41 43 17 93

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Claude VASSEUR
3 rue des Frênes - Cidex 1014
41300 SALBRIS
06 37 21 25 06
aappmadesalbris@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivière

- La Sauldre: amont et aval du pont de la route N 20 jusqu'au pont du chemin de fer.

Plan d'eau

Plan d'eau AAPPMA:

- Plan d'eau de la Chesnais

(cotisation AAPPMA supplémentaire de 45 € /an)



Dépositaire
de cartes de pêche

• SALBRIS
OFFICE DE TOURISME SOLOGNE
27 BD DE LA RÉPUBLIQUE
TÉL.: 02 54 97 22 27

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Daniel NEVEU
18 Avenue de la Gare
41170 Sargé-sur-Braye
02 54 23 98 62
aappmadesarge@gmail.com

Rivières

Lieux de pêche :

2e catégorie (domaine privé)

- La Grenne (4 km)
- La Braye (10 km) - secteur Sargé-sur-Braye

• La Braye (domaine privé) - secteur Savigny-sur-Braye parcours sur 1 km sur les 2 rives.
Certains secteurs sont interdits à la pêche. Se renseigner auprès du Président. Au nord de Savigny, la rive droite est sur le département de la Sarthe.

Plans d'eau

Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Sargé (règlement particulier) 
- 0,9 ha.

Dépositaires
de cartes de pêche

• SAVIGNY-SUR-BRAYE
PMU
3 PLACE DU MARÉCHAL JUIN
TÉL. : 02 54 23 75 28

• SARGE-SUR-BRAYE
EPICERIE JACQUEMART
24 RUE ROGER REBOUSSIN
TÉL. : 02 54 72 77 81

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. J. François BONNEFOIS
25 rue de la Fontaine de Sasnières
41800 VILLAVARD
02 54 85 15 54 - 06 69 76 73 13
aappmadesasnières@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

1ère catégorie :

- Le ruisseau de Sasnières (ruisseau de la fontaine), 8 000 m.
- Le Gondré à Saint Rimay, 3 300 m.

Dépositaire
de cartes de pêche

• VILLAVARD
MADAME BONNEFOIS
25 RUE DE LA FONTAINE DE SASNIÈRES
TÉL.: 02 54 85 15 54 - 06 02 12 20 83

Retrouvez vos parcours
sur GEOPECHE



Président :

M. Emilien DANIAU
La Collinière
41130 SELLES-SUR-CHER
02 54 97 68 43 - 06 33 60 90 79
aappmadeselles@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- Le Canal de Berry (domaine privé).
Le Cher, lots C14 et C15, de la Maison Brulée à la confluence avec la Sauldre, 9 300 m.
- Le Fouzon, parcours sur environ 6000m

Châtres sur cher :

- Le Cher
- Lot C6, de la limite avec le département du Cher au lieu dit « Chantereine » jusqu'au pont de Mennetou-sur-Cher, 4 200 m.
- Lot C7, du pont de Mennetou à Saint Loup-sur-Cher, 3 000 m.
- Lot C8, commune de Langon, 3 400 m.
- Le Canal de Berry (domaine privé).

Carpe de nuit

- Le Cher en rive droite au lieu-dit « la Thizardière », sur une distance de 1500 m
- Le Canal de Berry, Rive gauche du Bassin du Canal.

- Le Canal de Berry du Pont du Boutet au Pont de Villecoiffier, Châtres-sur-Cher.
- Le Canal de Berry, bief du Haut, Langon.
- Le Cher (rive gauche) depuis le lieu dit "Villecoiffier" à Châtres-sur-Cher jusqu'au pont du Cher à Mennetou-sur-Cher sur une distance de 1100 m.

• CHÂTRES-SUR-CHER
MAGASIN UTILE
88, ROUTE NATIONALE
TÉL. : 02 54 98 05 93

• SELLES-SUR-CHER
QUINCAILLERIE THOMAS
22, RUE DU DR MASSACRE
TÉL. : 02 54 97 43 61

• MEUSNES
EPICERIE TABAC PRESSE
28, RUE PAUL VERLAINE
TÉL. : 02 54 71 08 08

• GIEVRES
DELICE DU PALAIS - EPICERIE
43, RUE ANDRÉ BONNET
TÉL.: 02 54 98 60 72

Dépositaires
de cartes de pêche

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. David Travers
3 rue Limonerie
41170 Choue
06 27 56 14 43
aappmadesouday@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivière

- 1re catégorie (domaine privé)
- Le Couëtiron 12 500 m, d'Arville jusqu'au Patouillard à Souday

Dépositaires
de cartes de pêche

• SOUDAY
ALIMENTATION DOMINIQUE LOURDEL
1 RUE DE LA POSTE
TÉL. : 02 54 80 70 81

• DROUE
TABAC PRESSE
14, RUE SAINT NICOLAS
TÉL. : 02 54 80 15 78

Retrouvez vos parcours
sur **GEOPECHE**



Président :

M. Michel KIBLER
18 rue Balatre
41500 SUÈVRES
06 75 99 03 59
aappmadesuevres@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- La Loire, Lot G8, de Suèvres à Menars, 6 800 m.
- La Tronne.

Plan d'eau

Plan d'eau Fédéral à proximité :

- Plan d'eau du Domino, 20ha.  

Dépositaires de cartes de pêche

• SUEVRES
BAR TABAC

26 RUE PIERRE POUTEAU
TÉL. : 02 54 87 80 64

• MENARS
CAFE DE LA POMPADOUR
42 AV. GUILLAUME CHARRON
TÉL. : 02 54 46 88 73

• ST DYE SUR LOIRE
MAISON DE LA LOIRE
73 ROUTE NATIONALE
TÉL. : 02 54 81 68 07

Retrouvez vos parcours
sur GEOPECHE



Président :

M. Pascal THIAUX
21 rue des Haies
41140 THÉSÉE
02 54 71 46 79
aappmadethesee@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

- La Rennes (domaine privé) 2 200m.
- Le Cher, lots CC5, CC 6 et CC 7 du Cher canalisé, du barrage de Bray au barrage des Mazelles, 6800m

Carpe de nuit




- Le Cher à Thésée, rive droite, de la station d'épuration à 150 m à l'amont du barrage des Mazelles ;
- Le Cher, rive gauche à Mareuil-sur-Cher de la VC 28 du bas Bagneux pour rejoindre le Cher jusqu'au Ruisseau de Civière (accès à Mareuil, prendre la D17 en direction de Pouillé).

Plans d'eau

Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau du gué Bertin, 0,7 ha (Règlement particulier) 

Plan d'eau Fédéraux à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau, Commune de Monthou sur Cher. 
- Plan d'eau de Morthèze, 17 ha, Couddes  
- Plan d'eau de Basfer, 0,6 ha, Mareuil s/ Cher

Dépositaire de cartes de pêche

• THESEE
TABAC DE THÉSÉE
10 RUE NATIONALE
TÉL. : 02 54 32 28 23
FERMÉ LE MERCREDI

Nouveau plan d'eau fédéral !
Plan d'eau de Basfer !



Retrouvez vos parcours
sur GEOPECHE



Président :

M. Patrick BOURGOIN

4 La carte

41360 LUNAY

06 27 26 70 30

aappmadethorelarochette@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

1re catégorie (domaine privé)

- Le Boulon, (2,5 km), La Brisse (6 km), Le Boële (3 km)
- La Bourboule ou Ruisseau de Mazangé (2 km)
- La Cendrine (8 km), Le Langeron (10 km)
- L'Echoiseau, 1km

2e catégorie (domaine privé) :

- Le Loir, 11 km.



Carpe de nuit

• Plans d'eau de La Coudraie et de St Quentin les Troo (1 weekend/mois d'avril à décembre) : pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche

Plus d'infos sur www.peche41.fr

• Plan d'eau de Sougéné (1 weekend/mois) : pêche de nuit sur inscription en ligne.

Plans d'eau

Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Thoré la Rochette, 0,5 ha.
- Plan d'eau de Lunay, 4 ha.
- Plan d'eau d'Azé, 2,5 ha
- Plan d'eau de St Quentin, 4 ha.
- Plan d'eau de St Martin, 2 ha

Plans d'eau Fédéraux à proximité :

- Plan d'eau de Villiers*, 15 ha.
- Plan d'eau de Riottes* (Villiers - Naveil), 10 ha. * Dans la zone de pêche balisée
- Plans d'eau de Tréhet, 13 et 8 ha
- Plan d'eau de Sougéné, 5 ha

Dépositaires de cartes de pêche

• LUNAY
MODERN BAR
PLACE DE L'ÉGLISE
TÉL. : 02 54 72 04 92

• MONTOIRE
ARTICLE DE PÊCHE
52, RUE ST DENIS
TÉL. : 02 54 85 01 66

• VILLIERS-SUR-LOIR
BAR DES COTEAUX DU LOIR
PLACE FORTIER
TÉL. : 02 54 72 91 32

• SOUGE
TRAITEUR BAR
RUE DE LA MAIRIE
TÉL. : 02 54 72 44 85

• AZE
LE RELAIS
2, RUE ST PIERRE
TÉL. : 02 54 72 16 00

Retrouvez vos parcours
sur GEOPECHE



Président :

M. Michel RIGAULT
10 rue Pierre de Ronsard
41350 VINEUIL
06 09 58 52 32
aappmavendome@gmail.com

Lieux de pêche :

Rivières

1re catégorie (domaine privé)

- Le Réveillon, 15 000 m.
- La Houzée, 3 800 m, sur la commune d'Areines du pont au croisement de la route de Vendôme parcours en No-kill.

2e catégorie (domaine privé) :

- Le Loir, 2 000 m.



Carpe de nuit

- Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit "La Mouline", 7 ha, pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche

Plus d'infos sur www.peche41.fr

Plans d'eau

Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Saint Ouen, 2 ha.
- Plan d'eau de Coulommiers-la-Tour, 0.8 ha. (2 cannes max)
- Plan d'eau de Selommes, 1 ha (règlement particulier)

Plan d'eau Fédéral à proximité :

- Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit "La Mouline", 7 ha.

Dépositaires de cartes de pêche

Ateliers pêche Nature :

APN du Vendômois
(jeunes de 8 à 16 ans)
Fédération de Pêche 41 :
02 54 90 25 60

• VENDÔME
CHASSE ET PÊCHE
6, BD DE L'INDUSTRIE
TÉL. : 02 54 77 22 24

PRO-PECHE 41
71, AVENUE RONSARD
TÉL. : 02 54 72 62 57

BRICOMARCHE
ROUTE DE BLOIS
TÉL. : 02 54 77 20 90

MOTRIO

simplifions l'entretien auto

GARAGE HUBERT

62, avenue du petit Thouars
41100 VILLIERS-SUR-LOIR

Tél : 02 54 72 90 78

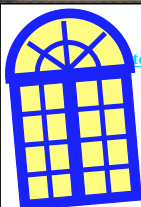
Fax : 02 54 72 71 03

Mail : garagehubert@orange.fr

Réparateur MOTRIO

Véhicules Neufs et Occasions

Réparations toutes marques



SAS CRYSTAL FENETRES

« Route de Vendôme » 41360 LUNAY

tél. : 02.54.72.09.92 / mail : crystal.fenestres@orange.fr

MENUISERIES	PORTES DE GARAGE	STORES
VOLETS		
alu - PVC - bois	VERANDAS	GARDE-CORPS
PORTAILS	MARQUISES	PARQUET
motorisations		

site internet : www.crystalfenestres.com

SARL BOUGE TP

Travaux publics & Particuliers
Aménagement de cour
Assainissement Autonome
Individuel
Location de matériel



La Bernardière 41700 CONTRES

02 54 79 53 80 - 06 08 48 35 68

453335

DECATHLON

CAPERLAN

La sologne, terre de pêche



BLOIS

2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN

Rue des Chardonnés
41200 Romorantin-Lathenay
02 54 94 09 40